

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ**ABONNEMENTS**

Togo, France & Communauté	1 an	6 mois
Ordinaire :	1.300 fr.	800 fr.
Avion :	3.300 fr.	1.700 fr.
Etranger	1 an	6 mois
Ordinaire :	1.600 fr.	900 fr.
Avion :	3.750 fr.	2.300 fr.

Prix du numéro { Au comptant, à l'imprimerie : 75 fr.
 Par porteur ou par la poste : Togo-France & Communauté : 90 fr.
 Etranger : Port en sus.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle M. C. LOME, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	80 f
Minimum	250 f
Chaque annonce répétée : moitié prix ; minimum 250 f	

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

SOMMAIRE**ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE****DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES****PREMIER MINISTÈRE****1960**

- 9 septembre — Arrêté n° 162/PM. chargeant le ministre des finances et des affaires économiques de l'expédition des affaires courantes pendant l'absence du Premier ministre 689
- 12 septembre — Arrêté n° 163/PM/MA. portant constitution des sociétés publiques d'action rurale dans les circonscriptions administratives de Tabligbo, Nuatja, Akposso, Bafilo, Niamtougou et Pagouda 688
- 12 septembre — Arrêté n° 164/PM/MA/EL. déclarant infectés de rage canine les localités de Bombouaka, Dampieng et Kantindi de la circonscription administrative de Dapango 690
- 12 septembre — Arrêté n° 165/PM/MA/EL. déclarant infecté de péripneumonie bovine le territoire de la circonscription administrative de Lama-Kara 690
- 13 septembre — Arrêté n° 168/PM. chargeant le ministre de l'éducation nationale de l'expédition des affaires courantes pendant l'absence du ministre d'Etat et des affaires étrangères 690
- 20 septembre — Arrêté n° 176/PM. portant assimilation, au point de vue déplacements, du directeur du service de l'Afri-

canisation des cadres de la République togolaise, aux directeurs de cabinets ministériels 690

20 septembre — Arrêté n° 177/PM/MFAE/AE. fixant la date de fermeture de la campagne d'achat du cacao (récolte intermédiaire 1960) 689

20 septembre — Arrêté n° 178/PM/INT. fixant le nombre de postes d'agents administratifs et d'état-civil pour la circonscription de Sokodé 689

Arrêté portant nomination d'un secrétaire général au ministère des affaires étrangères de la République togolaise 690

Arrêtés et décisions portant nominations, engagement, renouvellements, suppressions, rétablissement et attributions de bourses métropolitaines, désignation de fonctionnaire et agent d'administration pour suivre un stage en France et désignation de chefs de cantons 691

MINISTÈRE D'ETAT ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décision portant nomination d'un attaché 694

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- 1960
- 19 septembre — Arrêté n° 169/MFAE/F/FE. autorisant le versement d'une somme au profit de la société Union Electrique d'Outre-mer 694
- Arrêtés et décisions portant affectation, octroi de subvention, concession de pensions, attribution d'allocations et de secours et approbation de rôles 694

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté portant constatation des intérimés dans la magistrature togolaise 699

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Décision rapportant une précédente décision portant engagement 724

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêtés et décisions portant inscription aux tableaux d'avancement, promotions, intégrations, rectificatif à un précédent arrêté portant intégration d'instituteurs et institutrices dans le cadre supérieur de l'enseignement du premier degré du Togo, constatation de passages à l'échelon supérieur, rectificatif à une précédente décision constatant passage automatique à l'échelon supérieur de greffiers en chef, engagement, affectations, régularisation de situation administrative, cessation de fonctions, reprise et suspensions de fonctions, cassation et acceptation de démissions 699

Arrêté fixant pour l'année civile 1960 la composition de la commission consultative du travail 719

Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales 720

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'INFORMATION ET DE LA PRESSE

Arrêtés et décisions portant affectations, rectificatif à une précédente décision portant affectation, nomination de secrétaires de chefs de canton, acceptation de démission d'un secrétaire de chef de canton et interdiction de séjour 720

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS ET DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

1960

21 septembre — Arrêté n° 9/MTP/TP/SA. abrogeant l'arrêté n° 18/MTP/TP. du 26 juin 1959, et fixant à nouveau la composition des plaques d'immatriculation des véhicules appartenant au personnel diplomatique, ou au personnel consulaire au Togo 722

21 septembre — Arrêté n° 10/MTP/TP. fixant la valeur des index entrant dans la formule de réajustement des tarifs de vente de l'énergie électrique pour le second semestre 1960 722

Décisions portant affectation et avancement d'échelon 723

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES EAUX ET FORêTS

Décisions portant nomination et affectations 723

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1960

22 septembre — Arrêté n° 7/MEN. portant ouverture d'écoles privées à Lomé 724

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Décision rapportant une précédente décision portant engagement 724

TEXTES PUBLIÉS POUR INFORMATION**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS ET DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Enquête de commodo et incommodo 724

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE D'ATAKPAMÉ

Décisions portant destitution et désignation de chefs de cantons 724

DIVERS

Arrêtés et décisions portant affectations, radiations et admission à la retraite 725

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Socopao	726
Unicomer	726
Récépissés de déclaration d'Associations	726
Vente sur saisie immobilière	727
Avis de perte	729
Nécrologie	729

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES****PREMIER MINISTRE**

ARRETÉ N° 163/PM/MA du 12 septembre 1960 portant constitution des sociétés publiques d'action rurale.

Le Premier Ministre;

Vu la loi n° 60-10 du 23 avril 1960 modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise;

Vu l'arrêté n° 104/PM. du 28 mai 1958, définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu la loi n° 59-45 du 5 juin 1959 instituant les Sociétés publiques d'action rurale au Togo, et le décret n° 59-132 du 1^{er} septembre 1959;

Vu les délibérations de la Commission plénière de la Fédération des Sociétés publiques d'action rurale en date du 1^{er} août 1960;

Vu la lettre n° 415/FSPAR. en date du 5 août 1960 au Ministre de l'agriculture;

Sur la proposition du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des Eaux et Forêts, Président de la Commission plénière de la Fédération des Sociétés publiques d'action rurale;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Il est autorisé la constitution d'une société publique d'action rurale dans les circonscriptions administratives de : Tabligbo, Nuatja, Akposso, Bafilo, Niamtougou et Pagouda qui dépendaient précédemment des anciens cercles d'Anécho, Atakpamé, Sokodé et Lama-Kara.

ART. 2. — Chaque société sera gérée par un conseil d'administration composé de douze membres élus en assemblée générale constitutive par des délégués cantonaux, sous le contrôle du chef de circonscription administrative, commissaire du gouvernement auprès de la société publique d'action rurale.

Le critère de représentation à la dite assemblée constitutive sera de un délégué par deux cents adhérents.

ART. 3. — La société publique d'action rurale ainsi constituée sera dirigée par un directeur nommé par décision du Premier Ministre sur proposition du Ministre de l'Agriculture.

ART. 4. — Après les élections du conseil d'administration, une commission spéciale composée du chef de la circonscription administrative, des présidents et des directeurs des SPAR, de ressort, d'un représentant de la fédération des sociétés publiques d'action rurale, étudiera sur place les problèmes relatifs aux ressources et biens des SPAR, intéressées.

ART. 5. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 12 septembre 1960.

S. E. OLYMPIO.

ARRETE N° 177/PM/MFAE/AE du 20 septembre 1960 fixant la date de fermeture de la campagne d'achat du cacao (Récolte intermédiaire 1960).

Le Premier Ministre,

Vu la loi n° 60-10 du 23 avril 1960 modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise;

Vu l'arrêté n° 106/PM/MFAE, du 13 juin 1960 fixant la date d'ouverture de la campagne d'achat et les conditions d'intervention de la Caisse de stabilisation pour la récolte intermédiaire 1960;

Sur le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques et du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — La date de fermeture de la campagne d'achat du cacao (Récolte intermédiaire 1960) est fixée au 25 septembre 1960.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et vu l'urgence, diffusé par voie

de presse, de radio et d'affichage dans les bureaux des circonscriptions administratives intéressées ainsi qu'à la chambre de commerce.

Lomé le 20 septembre 1960.

Pour le Premier Ministre absent :

Le Ministre du travail, des affaires sociales et de la fonction publique, chargé des affaires courantes;

P. AKOUETE

ARRETE N° 178/PM/INT du 20 septembre 1960 fixant le nombre de postes d'agents administratifs et d'état-civil pour la circonscription de Sokodé.

Le Premier Ministre,

Vu la loi n° 60-10 du 23 avril 1960 modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise;

Vu l'arrêté n° 964-49/APA, du 6 décembre 1949 instituant des agents administratifs au Togo;

Vu l'arrêté n° 736-54/AP, du 23 juillet 1954 portant réorganisation de l'Etat-civil dans le cercle de Sokodé;

Sur le rapport du Chef de Circonscription de Sokodé;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est fixé ainsi qu'il suit le nombre de postes d'agents administratifs et d'Etat-civil pour la circonscription de Sokodé :

Cantons	Population	Nbre de postes à créer
a) Sotouboua	20.051	3
Tchamba	6.274	1
Koussountou	8.231	2
b) Central	13.493	2
Agoulou	3.468	1
Kémini	1.423	1
Krikri	1.884	1
Fasao	3.855	1
	73.816	12

ART. 2. — Dans la circonscription de Sokodé, les secrétaires de chefs de canton auxquels se substituent de plein droit les agents administratifs et d'Etat-civil, sont révoqués d'office pour suppression d'emploi.

ART. 3. — Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 1^{er} octobre 1960 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 20 septembre 1960.

Pour le Premier Ministre absent :

Le Ministre du travail, des affaires sociales et de la fonction publique, chargé des affaires courantes;

P. AKOUETE

Affaires courantes

No 162/PM du :

9 septembre 1960. — Pendant l'absence de M. Sylvanus Olympio, Premier Ministre de la République togolaise, l'expédition des affaires courantes

sera assurée par M. Hospice Coco, Ministre des finances et des affaires économiques.

En cas d'absence ou empêchement, M. Paulin Akouété, Ministre du travail, des affaires sociales, de la fonction publique et Ministre de la justice, assurera l'intérim de M. Hospice Coco.

Nº 168/PM du :

13 septembre 1960. — Pendant l'absence de M. Paulin Freitas, Ministre d'état, chargé des affaires étrangères, l'expédition des affaires courantes sera assurée par M. Martin Sankarédjia, Ministre de l'éducation nationale.

Rage canine

Nº 164/PM/MA/EL du :

12 septembre 1960. — Sont déclarées infectées de rage les localités de Bombouaka, Dampieng et Kandi de la circonscription administrative de Dapango.

Tous les chiens vivant sur le territoire des localités infectées devront être séquestrés immédiatement et pendant un délai de 2 mois. Il est interdit aux propriétaires de les conduire en dehors de leur résidence.

Les chiens errants seront abattus sans délais. Ceux portant un collier avec le nom et l'adresse du propriétaire seront mis en fourrière pendant sept jours et seront abattus au bout de ce délai s'ils ne sont pas réclamés, et cela sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées à leur propriétaire.

Tout animal atteint de rage est immédiatement abattu, ainsi que tout mammifère domestique en captivité ou en liberté ayant été mordu, roulé, ou en contact avec un animal enragé à l'exception :

1) des chiens qui ont été vaccinés préventivement depuis moins d'un an et à condition que la vaccination soit pratiquée à nouveau dans les 7 jours et qu'ils restent sous surveillance sanitaire pendant au moins 1 mois;

2) des porcs qui peuvent être abattus pour la boucherie pendant les 5 jours qui suivent la morsure;

3) des herbivores domestiques que les propriétaires peuvent être autorisés à conserver après avis du Service de l'élevage et dans ce cas, il leur est interdit de s'en dessaisir pendant 3 mois sauf pour la boucherie.

Lorsque des chiens, des chats ou des singes, ont mordu des personnes et qu'il y a lieu de craindre la rage, ces animaux, si l'on peut s'en saisir sans les abattre sont placés sous surveillance vétérinaire jusqu'à ce que le diagnostic puisse être établi.

Péripneumonie bovine

Nº 165/PM/MA/EL du :

12 septembre 1960. — Est déclaré infecté de péripneumonie bovine le territoire de la circonscription administrative de Lama-Kara.

Tout déplacement d'animaux sauf pour se rendre au pâturage habituel est formellement interdit. Seuls les animaux destinés au ravitaillement en viande de la population et dont les propriétaires sont munis d'un laissez-passer sanitaire délivré par les postes du Service de l'élevage pourront rentrer dans la circonscription de Lama-Kara en empruntant la route Kandé-Défalé-Niamougou-Tchitchao-Lama-Kara, ou entrer au territoire par Kétao à destination de Lama-Kara venant de Djougou (Dahomey).

Le transit des bovins par la circonscription de Lama-Kara est interdit.

Les animaux malades, contaminés ou suspects doivent être abattus immédiatement. Leur chair peut être livrée à la consommation dans la zone du foyer infecté à condition que l'abattage ait lieu sous le contrôle d'un agent du Service de l'élevage et après saisie et destruction des organes infectés.

L'abattage des animaux malades, contaminés ou suspects de péripneumonie est à la charge du propriétaire de ces animaux. En cas de défaillance du propriétaire, le chef de la circonscription où se trouve la zone déclarée infectée prendra les dispositions nécessaires, avec l'accord du chef de la circonscription d'élevage intéressée, pour faire abattre les animaux malades, contaminés ou suspects.

Les sanctions au présent arrêté sont celles déterminées par l'arrêté n° 550 du 30 octobre 1934 dans son titre III.

Assimilation

Nº 176/PM du :

20 septembre 1960. — Le directeur du Service de l'africanisation des cadres de la République togolaise est, au point de vue déplacements, assimilé aux directeurs des cabinets ministériels.

Secrétaire général

Par arrêtés et décisions :

Nº 166/PM du :

13 septembre 1960. — Le Dr Franklin Albert est nommé secrétaire général au Ministère des affaires étrangères de la République togolaise.

L'intéressé est assimilé aux directeurs des cabinets ministériels au point de vue indemnité de fonction et déplacement.

Le présent arrêté prend effet pour compter du jour de sa signature.

Nominations

Nº 110/D/PM/INT du :

12 septembre 1960. — M. Tékoé Alexandre, chef de circonscription administrative de Lama-Kara, est nommé président du Tribunal du 2^e degré de cette localité.

La présente décision aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Nº 111/D/PM/INT du :

12 septembre 1960. — M. Bédu Vincent, aide-conseiller de 2^e classe 1^{er} échelon du cadre supérieur de l'agriculture et du conditionnement du Togo, chef de circonscription administrative de Nuatja, est nommé président du Tribunal du 1^{er} degré de cette localité, en remplacement de M. Aithnard Paulin, affecté à d'autres fonctions.

La présente décision aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Nº 112/D/PM/INT du :

16 septembre 1960. — M. Jacques Bassah, secrétaire d'administration, adjoint au chef de circonscription administrative d'Atakpamé, est nommé président du Tribunal du 1^{er} degré de cette localité, en remplacement de M. Eusèbe Afidégnon.

La présente décision prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Nº 115/D/PM/INT du :

20 septembre 1960. — La décision n° 69/PM/INT du 18 juin 1960 portant nomination de M. Edarh Jean comme chef de circonscription administrative de Sokodé est et demeure rapportée.

Nº 116/D/PM/INT du :

23 septembre 1960. — M. Agopomé Prosper, actuellement adjoint au chef de circonscription de Bassari, est nommé chef de la circonscription administrative et maire de la commune de moyen exercice de Bassari, en remplacement de M. Zimmermann Emilien Marie, administrateur 6^e échelon, en instance de départ en congé.

La présente décision aura effet pour compter de la date de passation de service des intéressés.

Engagement

Nº 114/D/PM du :

16 septembre 1960. — M. Amakoé Togbé est engagé en qualité de manœuvre de 3^e classe au Palais du gouvernement, pour compter du 1^{er} septembre 1960.

La dépense correspondante est imputable au chapitre 6, article 2.

Bourses

Nº 169/PM/MEN du :

16 septembre 1960. — Sont renouvelées pour l'année scolaire 1960-61, les bourses d'études dans la Métropole des étudiants dont les noms suivent :

CATEGORIE D (81)

- 1) Abaglo Eugène, faculté droit Aix-Marseille
- 2) Abolo Kokou, faculté lettres Dijon
- 3) Adolévi K. Michel, faculté droit Poitiers
- 4) Agbaboh Ambroise, faculté sciences Rennes
- 5) Agbokou Michel, faculté droit Rouen
- 6) Ahianyo Anani, faculté droit Strasbourg
- 7) Aithnard Do André, faculté sciences Grenoble
- 8) Ajavon A. Oswald, faculté droit Paris
- 9) Ajavon Ignace, faculté droit Poitiers
- 10) Ajavon Jean faculté sciences Montpellier
- 11) Akpokli Rosalie, école sages-femmes Caen
- 12) Akumey Martin, faculté lettres Montpellier
- 13) Amédodji Paul, faculté droit Dijon
- 14) Amédomé A. Antoine, faculté méd. Montpellier
- 15) Amégandjie K. Georges, faculté droit Caen
- 16) Amégee Emile, lycée P. Ferinat Toulouse
- 17) Amékoudji Lucie, éc. sag.-fem. Clermont Ferrand
- 18) Amouzou Christian, faculté droit Lille
- 19) Atayi Patrice, faculté lettres Strasbourg
- 20) Attiogbé T. Robert, fac. sc. Clermont Ferrand
- 21) Ayéva Paul, lycée Montaine Bordeaux
- 22) Ayéva Ryssalatou, école de pharmacie Tours
- 23) Bandeira Venanee, école nat. sup. Agro. Toulouse
- 24) Bitho Michel, faculté médecine Nantes
- 25) Boukari Kérim, école nat. vétérinaire Paris
- 26) Creppy F. Vincent, faculté sciences Lyon
- 27) Ekoué A. André, faculté sciences Rennes
- 28) Ekué K. Franck, école dentaire de Paris
- 29) Ekué Elisabeth, faculté droit Bordeaux
- 30) Fianyo Do Franck, lycée de Metz
- 31) Franck G. Albert, lycée J.B. Say Paris
- 32) Freitas Cosmas, faculté lettres Caen
- 33) Gaba Moïse, lycée J.B. Say Paris : bourse renouvelée pour entrer à l'école nationale d'agriculture de Grignon à titre étranger.
- 34) Gaba Sylvanus, faculté sciences Strasbourg
- 35) Grunitzky H. Otto, faculté droit Bordeaux
- 36) Hadjopoulos Alex, école du bâtiment et des T.P. de Vincennes
- 37) Hounguès Philippe, faculté sciences Paris
- 38) Hundt Toussaint, école du bâtiment et T.P. Paris
- 39) Johnson Narcisse, faculté lettres Nancy
- 40) Johnson Isaac, faculté lettres Caen
- 41) Katamna Koundoura, école supérieure de chimie Lyon
- 42) Kélé Antonin, conservatoire musique Versailles
- 43) Kélé Antoine, conservatoire musique Versailles
- 44) Kodjo Edouard, faculté droit Rennes
- 45) Koffi Omer, école nationale agricole Grignon : bourse renouvelée pour spécialisation pédologie
- 46) Konu Emmanuel, faculté lettres Dijon
- 47) Kouassi Josiah, cours préparatoire aux T.P. Paris bourse renouvelée pour l'école des statistiques ou T.P.

- 48) Kouassigan G. Adjeté, institut d'études politiques de Toulouse
 49) Kouassigan Pascal, lycée de Toulouse (école du génie rural : T.R. ou ENA)
 50) Kouassivi Godlieb, faculté médecine Strasbourg
 51) Kouévi Hyppolite, école spéciale des T.P. Paris
 52) Koudry Gabriel, faculté lettres Paris : bourse renouvelée pour 1 an
 53) Kpodzro Hyacinthe, faculté médecine Montpellier
 54) Kuwonou Cécile, école de sag-fem. de Reims
 55) Laré Jean, faculté sciences Rennes
 56) Laré Augustin, faculté droit Caen
 57) Lawson Christian, faculté sciences Grenoble
 58) Lawson Wokena, faculté droit Caen
 59) Lawson Latévi Georges, faculté droit Montpellier
 60) Lawson Daniel, faculté pharmacie
 61) Mankoubi Bawa, faculté droit Montpellier
 62) de Medeiros Esther, école sag.-fem. Strasbourg
 63) Nagbé Georges, école vétérinaire Toulouse
 64) Nakpane Etienne, faculté médecine Toulouse
 65) Nubukpo Eugène, faculté droit Caen
 66) Olympio Rosita, faculté sciences Paris (Sorbonne)
 67) Péré Benoît, faculté sciences Rennes
 68) Quenum Rigobert, faculté sciences Clermont
 69) Randolph Colette, école d'infirmières de Montrouge
 bourse renouvelée pour 1 an
 70) Sadé Koffi Henri, faculté sciences Bordeaux
 71) Salami Abdoul Ganiyou, école vétérinaire d'Alfort
 72) Savi de Tové Jean Lucien, faculté droit Bordeaux
 73) Seddoh Agnès, école sages-femmes Poitiers
 74) Seddoh Georges, école nat. Profess. de Metz
 75) Ségbéaya K. Louis, faculté droit Poitiers
 76) Séma Arouna, école nat. d'agriculture Rennes
 77) Siiti Léopoldine, clinique Ambroise Paré Lille
 78) Soarès Antoine, faculté médecine Caen
 79) Sossou H. Pierre, faculté droit Montpellier
 80) Tétékpoé Raymond, faculté lettres Caen
 81) Wilson Ernestine, école sages-femmes Bordeaux.

Sont supprimées pour compter du 1^{er} octobre 1960, les bourses d'études dans la Métropole des étudiants dont les noms suivent :

- 1) Aithnard Rigobert, faculté lettres Paris
 2) Ayéva Anna, école normale de Montpellier
 3) Djabaku Sophie, école d'infirmières de Montpellier
 4) Djobo Boukari, faculté droit Paris
 5) Domingo Alfred, école spéciale d'architecture de Paris
 6) Edoh Antoine, institut de criminologie de Paris
 7) Folly Dominique, faculté pharmacie Marseille
 8) Freitas Francisco, école d'élevage de Paris
 9) Johnson Siella, école de sages-femmes de Dijon
 10) Kékeh A. Albert, faculté sciences Paris
 11) Kékeh Brigitte (née Brym), institut des hautes études d'outre-mer.
 12) Kékeh Michel, faculté lettres Toulouse
 13) Lamboni Barthélémy, institut des hautes études d'outre-mer
 14) Mawupé Julianâ, faculté pharmacie Montpellier
 15) Nabédé Pakai, faculté médecine Toulouse
 16) Pédanou Macaire, faculté lettres Toulouse
 17) Savi de Tové Isabelle, école d'accouchement de Bordeaux.

Les bourses de perfectionnement dans la Métropole des étudiants dont les noms suivent sont supprimées pour études terminées :

- 1) Johnson Horatio, faculté médecine Bordeaux, pour compter du 1^{er} octobre 1959.
 2) de Medeiros Sophie, école de sages-femmes Strasbourg, pour compter du 1^{er} octobre 1960.

Est rétablie pour l'année scolaire 1960-61 la bourse d'études dans la Métropole de l'étudiant :

CATEGORIE D (1)

- 1) d'Almeida Pedro, faculté droit Bordeaux (bourse rétablie pour magistrature).

Sont attribuées pour l'année scolaire 1960-61, des bourses entières d'enseignement supérieur dans la Métropole aux étudiants dont les noms suivent :

CATEGORIE B (2)

- 1) Akpabie Lucien, études dans un CREPS afin de préparer le monitorat d'éducation physique
 2) Afantchawo Lucas, études commerciales.

CATEGORIE D

- 1) Goeh Antoine, faculté droit Aix, doit faire l'école nationale supérieure de police
 2) de Medeiros Victor, faculté lettres Strasbourg pour une licence d'anglais
 3) Pédanou Gabriel, faculté droit Toulouse pour préparer le secrétariat général
 4) Toulassi R. David, faculté sciences Toulouse, préparer professorat sciences naturelles
 5) Amédomé Siméon, classe de rhétorique supérieure pour professorat lettres philo
 6) Agbo Claude, classe préparatoire à centrale avec orientation chemin de fer
 7) Amégan Emmanuel, propédeutique lettres en vue d'une licence d'allemand.

La dépense résultant du paiement de ces bourses est imputable au budget général du Togo, chapitre 36, article 1.

Nº 170/PM/MEN du :

16 septembre 1960. — Est renouvelée pour l'année scolaire 1960-61, la bourse d'études dans la Métropole de l'étudiant :

CATEGORIE D (1)

Adzomada Ruben, classe prép. H.E.C. Paris.

La dépense résultant du paiement de cette bourse sera supportée par la chambre de commerce du Togo qui en acquittera le montant auprès du trésorier-payeur du Togo au vu d'un ordre de recette émis par le service des finances à Lomé.

Le directeur de l'office des étudiants est autorisé à payer sur les crédits mis à sa disposition le montant d'une bourse catégorie D à M. Adzomada Ruben.

N° 171/PM/MEN du :

16 septembre 1960. — Sont renouvelées pour l'année scolaire 1960-61, les bourses d'études dans la Métropole des étudiants dont les noms suivent :

CATEGORIE D (2)

- 1) Boccovi Robert, faculté droit Lyon
- 2) Togbé Jacques, faculté droit Montpellier.

La dépense résultant du paiement de ces bourses sera supportée par la Colonie libanaise du Togo qui en acquittera le montant auprès du trésorier-payeur du Togo au vu d'un ordre de recette émis par le Service des finances à Lomé.

Le directeur de l'Office des étudiants est autorisé à payer sur les crédits mis à sa disposition le montant d'une bourse catégorie D à chacun des deux étudiants.

N° 175/PM/MEN du :

20 septembre 1960. — Sont renouvelées pour l'année scolaire 1960-61, les bourses d'études dans la Métropole des étudiants dont les noms suivent :

CATEGORIE D (5)

- 1) Mme Kouévi Cathérine née Ayitée, école normale sociale de Paris
- 2) Laban Eugène, E.N. douanes
- 3) Placktor Prosper, institut des hautes études d'outre-mer
- 4) Santos Florentine, faculté droit Toulouse
- 5) Tigoué Victor, institut des hautes études d'outre-mer.

Sont supprimées pour compter du 1^{er} octobre 1960, les bourses d'études dans la Métropole des étudiants dont les noms suivent :

- 1) Atchou Christian, bénéficiaire d'une bourse internationale
- 2) Gartner Augustin, bénéficiaire d'une bourse des Etats-Unis
- 3) Maka Véronique née Ananou, études terminées
- 4) Salami Abdoulaye, scolarité irrégulière.

Sont attribuées pour l'année scolaire 1960-61, des bourses entières d'enseignement supérieur dans la Métropole aux étudiants dont les noms suivent :

CATEGORIE B (5)

- 1) Ata Véronique, école de sages-femmes de Strasbourg
- 2) Kpadé Sébastienne, école de sages-femmes de Bordeaux
- 3) Dossoumu Joséphine, école de sages-femmes de Nantes
- 4) Ekoué Léocadie, école de sages-femmes de Nantes
- 5) Vovor Confort, école de sages-femmes de Poitiers.

CATEGORIE D (5)

- 1) Amégandjin J. Augustin, classe ENSI en vue statistique ou centrale
- 2) Amédégnato Nicolas, école des T.P.

- 3) Dansou Apéli Pierre, professorat phys. et chimie
- 4) Edée Emmanuel, professorat phys. et chimie
- 5) Quashie Léonidas, magistrature.

La dépense résultant du paiement de ces bourses est imputable au budget général du Togo chapitre 36, article 1.

Stages

N° 173/PM/MFP du :

16 septembre 1960. — M. Amégakpo Michel, instituteur ordinaire de 6^e classe, (indice métro 218), en service au Ministère de l'intérieur, de l'information et de la presse, est désigné pour suivre un stage de formation de journalisme à Paris.

La durée du stage est fixée à un an au maximum.

Une réquisition de passage par voie aérienne, en classe touriste D (groupe IV), de Lomé à Paris, est accordée à M. Amégakpo sur l'avion de la Cie « Air-France » quittant Lomé le 22 septembre 1960.

Pendant la durée du stage, M. Amégakpo continuera à bénéficier de la solde de présence et des accessoires de solde afférents à son indice de solde qui seront virés à son compte bancaire à Lomé.

M. Amégakpo recevra avant son départ de Lomé, une avance de solde remboursable égale à trois mois de rémunération. Cette avance sera précomptée sur son traitement à partir du premier mois qui suit son retour au Togo.

Il recevra en outre :

a) une indemnité de première mise d'équipement de 50.000 CFA, qui lui sera mandatée, moitié à l'aller, moitié au retour,

b) une indemnité mensuelle de logement de 100 nouveaux francs, durant le stage.

Les dépenses résultant de ce stage seront supportées par le budget général, chapitre 8 article 10, en ce qui concerne le traitement et l'avance de solde; par le chapitre 36 article 5, en ce qui concerne l'indemnité de première mise d'équipement et l'indemnité de logement, et par le chapitre 28 article 1, en ce qui concerne les frais de transport.

N° 174/PM/MF du :

16 septembre 1960. — M. Amédégnato Richard Isidore, rédacteur contractuel, en service à la Radio-diffusion du Togo, est désigné pour suivre un stage au Centre de formation des journalistes à Paris pour une durée maximum d'un an.

Un passage par voie aérienne en classe touriste de Lomé à Paris, est accordé à M. Amédégnato sur l'avion de la Cie Air-France quittant Lomé le 18 septembre 1960.

Pendant la durée du stage, M. Amédégnato continuera à bénéficier de la solde de présence déterminée par le contrat qui lui est consenti et qui sera virée à son compte bancaire à Lomé.

Il recevra en outre une indemnité de première mise d'équipement de 50.000 francs CFA, qui lui sera mandatée, moitié à l'aller et moitié au retour.

Il percevra durant le stage, une indemnité mensuelle de logement de 100 nouveaux francs.

Les dépenses résultant de ce stage seront supportées par le budget autonome de la Radiodiffusion du Togo.

Chefs de cantons

N° 172/PM/INT du :

16 septembre 1960. — Est reconnue la désignation coutumière dans la circonscription de l'Akposso des chefs de cantons ci-après :

- a) M. Guédoh Aboudou, chef de canton Logbo
- b) M. Henri Doufa Nayo, chef de canton de Ouma
- c) M. Léonard Noagbé, chef de canton de l'Akposso-Sud-Plateau.

Les intéressés percevront une indemnité annuelle de fonctions ainsi qu'il suit :

MM. Guedoh Aboudou	60.000 frs
Henri Doufa Nayo	48.000 frs
Léonard Noagbé	60.000 frs

La dépense est imputable au chapitre 8, article 6 du budget général du Togo, exercice 1960.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de sa signature.

MINISTÈRE D'ETAT ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Attaché de cabinet

Par décision :

N° 5/D/MFAE du :

15 septembre 1960. — M. Pédanou Macaire, secrétaire des affaires étrangères, est nommé attaché au cabinet du Ministre des affaires étrangères.

L'intéressé percevra à cet effet les indemnités relatives à sa fonction.

La présente décision aura effet pour compter de la date de signature.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Union électrique d'Outre-mer

N° 169/MFAE/F/FE du :

19 septembre 1960. — Est autorisé le mandatement à la société Union électrique d'outre-mer, de la somme de huit cent soixante douze mille huit cent trente deux francs (872.832 frs), au titre de remboursement des taxes sur le gasoil instituées par la loi n° 58-16

du 3 février 1958, conformément aux termes de l'article 29 de l'avenant n° 5 approuvé le 22 février 1952 au contrat de concession approuvé le 11 juin 1931.

Détail des Approvisionnements GASOIL

Juillet 1960 163.656 litres \times 3 frs = 490.958

Août 1960 127.288 litres \times 3 frs = 381.864 = 872.832 frs

La dépense est imputable au budget général du Togo, exercice 1960, chapitre 30 article 3.

Affectation

Par arrêtés et décisions :

N° 219/D/MFAE/MF/SD du :

15 septembre 1960. — MM. Lawson Laté Clément, Oceansey Louis, préposés de 3^e classe, 3^e échelon et Katé Dovi, quartier-maître 2^e échelon du cadre local des douanes de la Côte d'Ivoire, affectés au Ministère des finances et des affaires économiques, sont mis à la disposition du chef du service des douanes pour compter du 19 août 1960.

Leurs émoluments seront imputés au chapitre 10 article 9 du budget général.

Subvention

N° 221/D/MFAE/F/FE du :

17 septembre 1960. — Une subvention de cent mille francs (100.000 frs) est accordée à l'école de la Mission catholique de Notre-Dame des Apôtres à Tsévié.

Cette subvention sera mandatée au nom de la Rév. Sœur Elzear, supérieure des Sœurs de Notre-Dame des Apôtres à Tsévié.

La dépense correspondante est imputable au budget général du Togo, exercice 1960, chapitre 35, article 3.

Pensions

Veuves et Orphelins

N° 167/MFAE/F/FR du :

15 septembre 1960. — Il est attribué sur les fonds de la caisse locale de retraites du Togo à M^{me} veuve Lawson Elisabeth Ayélé (née Foli Kponvé) veuve de M. Lawson Georges, facteur de 2^e classe des CFT, en retraite, décédé à Lomé le 11 juin 1957, une pension de veuve au taux annuel de :

vingt mille trois cent vingt six (20.326) francs CFA pour compter du 11 avril 1959.

Il est également alloué sur les fonds de la même caisse, des pensions d'orphelins fixées à quatre mille soixante cinq (4.065) francs CFA l'an pour compter du 11 avril 1959, à chacun des orphelins dénommés ci-après :

Lawson Tèvi Léonard Célestin, né le 18 mai 1941;
 » Latékoé Alfred Gustave, né le 1^{er} octobre 1944;
 » Abalo Emmanuel, né le 22 avril 1945;
 » Tchotchovi, née le 31 juillet 1947;
 » Emma Kokoli, née le 20 décembre 1948;
 » Jacques, né le 24 avril 1949;
 » Jacqueline, née le 24 avril 1949;
 » Charles Adodo, né le 28 janvier 1950;
 » Dovi Martine, née le 14 juillet 1952.

En vertu de l'article 23 paragraphe VIII du décret du 29 mars 1954, les pensions attribuées aux enfants ci-dessus désignés ne peuvent pas au total, être inférieure au montant des avantages familiaux dont bénéficiait leur père.

Au cas où le total des pensions de la veuve et des orphelins excéderait le montant de la pension que percevait M. Lawson Georges, il sera procédé à la réduction temporaire des pensions d'orphelins, sous réserve de l'application du dernier paragraphe de l'article 2 ci-dessus.

Payables jusqu'à l'âge de 21 ans révolus des enfants, les pensions d'orphelins accordées à l'article 2 ci-dessus seront versées entre les mains de M. Lawson B. Elias, chef de train principal de 1^{re} classe des CFT., chargé de l'administration des biens du de cujus et de la tutelle des orphelins.

N° 174/MFAE/F/FR du :

19 septembre 1960. — Il est attribué sur les fonds de la caisse locale de retraites du Togo à Mine (veuve Mensah Aménohoun (née Messan Fiossou) épouse de M. Mensah Assindo, maître matelot du wharf en retraite, décédé à Lomé le 19 février 1958, une pension au taux annuel de vingt mille cent quatre vingt quatorze (20.194) francs cfa pour compter du 20 octobre 1958.

Il est également attribué sur les fonds de la caisse locale de retraites du Togo, des pensions d'orphelins fixées à :

Quatre mille trente huit (4.038) francs cfa pour compter du 23 janvier 1959 à chacun des orphelins dénommés ci-après :

Mensah Assindo Afanyégbloën, né le 7 juin 1938;
 — Assindo Ayawovi, née le 13 mars 1941.

Payables jusqu'à l'âge de 21 ans révolus des enfants, les pensions d'orphelins accordées à l'article 2 ci-dessus seront versées entre les mains de M. Assindo Joseph Djossavi, chargé de l'administration des biens et de la tutelle des orphelins mineurs du de cujus.

N° 175/MFAE/F/FR du :

19 septembre 1960. — Il est attribué sur les fonds de la caisse locale de retraites du Togo à Mme (veuve Azankpo Adjoavi (née Domon) épouse de M. Azankpo Ambroise Kokou, chef d'équipe principal de 2^e classe des C.F.T., décédé à Pagala-Gare le 18 mars 1954,

une pension de veuve au taux annuel de : vingt trois mille neuf cent soixante dix (23.970) francs CFA. pour compter du 1^{er} septembre 1958.

Il est également alloué sur les fonds de la même caisse, des pensions d'orphelins fixées à quatre mille sept cent quatre vingt quatorze (4.794) francs CFA. l'an pour compter du 26 mars 1957, à chacun des orphelins dénommés ci-après :

Azankpo Kokou Kossiwa, née le 27 février 1944	» Anatole, le 8 août 1943
» Matilde, née le 27 février 1950	» Antoinette Ablavi, née le 13 mai 1952
» Akoua, née le 7 avril 1954.	

Au cas où le total de la pension de la veuve et celles des orphelins excéderait le montant de la pension que percevrait M. Azankpo Ambroise Kokou, il sera procédé à la réduction temporaire des pensions des orphelins.

Payables jusqu'à l'âge de 21 ans révolus des enfants, les pensions d'orphelins accordées à l'article 2 ci-dessus seront versées entre les mains de M. Azankpo Mensan, menuisier à Tsévié, chargé de l'administration des biens et de la tutelle des orphelins du de cujus.

Proportionnelle

N° 168/MFAE/F/FR du :

15 septembre 1960. — Une pension proportionnelle (pourcentage 48 %) au montant annuel de quatre vingt seize mille quatre cent quatre vingt (96.480) francs cfa est attribuée sur les fonds de la caisse locale de retraites du Togo à M. Agbodjan Prince Etienne, infirmier principal de classe exceptionnelle du cadre local de l'assistance médicale du Togo (indice 470) admis à la retraite pour invalidité non imputable au service.

La date de l'entrée en jouissance de cette pension est fixée au 1^{er} février 1960.

L'intéressé pourra prétendre sur justification de ses droits pour compter du 1^{er} février 1960, au bénéfice des allocations familiales au titre de ses enfants (du 5^e au 11^e rang) dénommés ci-dessous :

Agbodjan Prince Agnoko Bertha, née le 3 juillet 1943;	— Agnélévi Virginia, née le 17 novembre 1949;
— Tefio Charles, né le 12 octobre 1950;	— Agnélé Josephine, née le 8 mai 1954;
— Tèvi Charles, né le 4 septembre 1954;	— Agnélé Christine, née le 22 novembre 1956;
— Agnoko Ludovica, née le 30 avril 1957.	

Allocations**Temporaires**

N° 166/MFAE/F/FR du :

12 septembre 1960. — Le taux des allocations temporaires servies aux anciens agents de l'administration dont les noms suivent est ainsi fixé pour l'année 1960 :

Circonscription de Lomé

de Souza Félicio, ex-agent de l'administration	24.000.—
Aboki Fritz, ex-agent de l'administration	24.000.—
Gaba Jacob, ex-agent de l'administration	15.000.—
payable à ses héritiers jusqu'au 22 juillet 1960, date de son décès.	
Adjallé Kodjo, ex-agent du chemin de fer	15.000.—

Circonscription de Tsévié

Akakpo Agbodjalou, ex-agent de l'administration	15.000.—
---	----------

Circonscription de Klouto

Kodjo Laurent, ex-agent du chemin de fer	18.000.—
Yibor John, dit John Bull, ex-agent de l'administration	18.000.—

Circonscription de Nuatja

Sama Ali, ex-agent de l'administration	15.000.—
--	----------

Circonscription de Sokodé

Idrissou Ouro, ex-serre freins des travaux neufs	18.000.—
Ibrahim Traoré, ex-tirailleur	18.000.—

Borona, tuteur légal des enfants de feu Bianou Kamara, ex-agent de l'administration	18.000.—
---	----------

Idrissou Gouni, ex-agent de l'administration	15.000.—
--	----------

Blantaré Aguidi, ex-agent de l'administration	18.000.—
---	----------

Ces allocations temporaires annuelles, payables par trimestre et à terme échu, sont imputables au chapitre 2, article 3 du budget général du Togo, exercice 1960.

Le présent arrêté aura effet pour compter du 1^{er} janvier 1960.

Viagères

N° 170/MFAE/F/FR du :

19 septembre 1960. — L'allocation viagère de dix huit mille (18.000) francs CFA, accordée par arrêté n° 1184/F du 18 novembre 1952 à M. Agbolossou Joseph, ancien maître catéchiste, atteint de cécité, est renouvelée pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1960.

Cette allocation est personnelle et payable par trimestre à terme échu.

La dépense correspondante est imputable au budget général de la République du Togo.

N° 176/MFAE/F/FR du :

19 septembre 1960. — Une allocation viagère annuelle de quarante deux mille trois cent quatre vingt douze (42.392) francs cfa est accordée à M. Assanoo Tchassim, agent permanent 2^e catégorie échelle B, qui a accompli 26 ans 11 mois et 15 jours de services effectifs au dernier février 1960, date à laquelle il a cessé ses fonctions suivant décision n° 116/MFP du 23 février 1960.

Cette allocation viagère est payable par trimestre et à terme échu à compter du 1^{er} mars 1960.

La dépense correspondante est imputable au budget général de la République du Togo.

Secours**Temporaire**

N° 171/MFAE/F/FR du :

19 septembre 1960. — Est renouvelé pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1960, le secours temporaire attribué suivant arrêté n° 785/F du 17 octobre 1946 à M. Agossa Djomatin, ex-agent d'administration, demeurant à Lomé (quartier Ahanoukopé — maison Zinsou François).

Le montant de ce secours est fixé à vingt quatre mille (24.000) francs CFA. par an.

Ce secours est payable par trimestre à terme échu.

La dépense correspondante est imputable au budget général du Togo.

Après décès

N° 227/D/MFAE/F/FR du :

19 septembre 1960. — Un secours après décès de cinquante et un mille soixante treize (51.073) francs cfa, équivalant à trois mois de solde brute (indice

local 295), majorée du complément spécial 1/10^e, est accordé aux ayants-cause de l'infirmier-adjoint 4^e échelon Béglah Linus, décédé à Gapé (cercle de Tsévié) le 27 avril 1960.

Ce secours, imputable au budget général du Togo, chapitre 20, article 7, exercice 1960, sera mandaté au nom de M. Nicoué K. Albert, aide-conducteur des

travaux agricoles à Lomé, tuteur des orphelins du de cujus.

Rôles

N°107-ter/MFAE/CD du :

31 mai 1960. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1959 ci-après :

N° DES RÔLES	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES RÔLES	TOTAL
BUDGET GENERAL				
512	Circ. Sokodé	Patentes	11.100	11.100
513	Circ. Sokodé	Patentes	5.200	5.200
		Total =		16.300

N° 177/MFAE/CD du :

22 septembre 1960. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1960 ci-après :

N° DES RÔLES	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES RÔLES	TOTAL
BUDGET GENERAL				
183	Bassari	Taxe progressive	25.574	
	Mango	Taxe progressive	17.091	
	Kandé	Taxe progressive	983	
	Bafilo	Taxe progressive	270	
	Dapango	Taxe progressive	10.063	
	Sokodé	Taxe progressive	36.410	
	Lama-Kara	Taxe progressive	9.191	99.582
184	Atakpamé	Taxe progressive	43.164	
	Nuatja	Taxe progressive	1.477	
	Palimé	Taxe progressive	83.745	
	Anécho	Taxe progressive	1.008	
	Tsévié	Taxe progressive	22.963	
	Tabligbo	Taxe progressive	1.786	154.143
		Total		253.725
				253.725

N° 178/MFAE/CD du :

22 septembre 1960. — Est approuvé et rendu exécutoire un rôle exercice 1960 ci-après :

N° DES RÔLES	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES RÔLES	TOTAL
BUDGET COMMUNAL				
185	Commune Lomé	Patentes	891.867	
		Centimes additionnels	180.365	
		Licences	107.000	
		Centimes additionnels	21.400	1.200.632
		Total		1.200.632

La date de mise en recouvrement du rôle ci-dessus s'élevant à la somme de un million deux cents mille six cent trente deux francs est fixée au 15 septembre 1960.

N° 179/MFAE/CD du :

22 septembre 1960. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1960 ci-après :

N° DES RÔLES	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES RÔLES	TOTAL
BUDGET GÉNÉRAL				
201	Commune Lomé	Taxe progressive	8.463	
	Atakpamé	Taxe progressive	94.674	
	Palimé	Taxe progressive	52.972	
	Tévéié	Taxe progressive	10.385	
203	Anécho	Taxe progressive	13.666	
	Tabligbo	Taxe progressive	1.634	
	Nuatja	Taxe progressive	1.279	174.610
BUDGET COMMUNAL				
204	Sokodé	Taxe progressive	142.776	
	Lama-Kara	Taxe progressive	14.434	
	Mango	Taxe progressive	8.028	
	Dapango	Taxe progressive	7.861	
	Bafilo	Taxe progressive	620	
	Niamtougou	Taxe progressive	3.789	
	Kandé	Taxe progressive	2.753	
	Bassari	Taxe progressive	7.055	187.316
201	Commune Lomé	Taxe de circonscription	8.250	
202	Commune Lomé	Patentes	59.933	
		Centimes additionnels	6.986	66.919
		Total		75.169
				445.558

N° 180/MFAE/CD du :

22 septembre 1960. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1960 ci-après :

N° DES RÔLES	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES RÔLES	TOTAL
BUDGET GÉNÉRAL				
188	Commune Lomé	Taxe progressive	68.474	68.474
BUDGET COMMUNAL				
188	Commune Lomé	Taxe de circonscription	11.000	
189	—	Taxe de circonscription	3.900	
190	—	Patentes	197.133	
		Centimes additionnels	10.426	
		Licences	11.000	
		Centimes additionnels	2.200	220.759
		Total		304.133

N° 181/MFAE/CD du :

22 septembre 1960. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1960 ci-après :

N° DES RÔLES	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES RÔLES	TOTAL
<i>BUDGET GENERAL</i>				
186	Circ. Sokodé	Impôt B. I. C.	1.920	
		Impôt général	16.392	18.312
187	Circ. Sokodé	Impôt B.I.C.	557.050	
		Impôt général	180.716	737.766
		TOTAL		756.078

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de sept cent cinquante six mille soixante dix huit francs est fixée au 25 septembre 1960.

N° 182/MFAE/CD du :

22 septembre 1960. — Est approuvé et rendu exécutoire un rôle exercice 1960 ci-après :

N° DES RÔLES	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES RÔLES	TOTAL
<i>BUDGET GÉNÉRAL</i>				
200	Commune Lomé	Taxe progressive	4.225.248	4.225.248
				4.225.248

MINISTÈRE DE LA JUSTICE**Intérim**

Par arrêté :

N° 9/MJ du :

20 septembre 1960. — M. Laloum Jean, magistrat du 2^e grade, président du tribunal supérieur d'appel du Togo, est chargé des fonctions de chef du service judiciaire, en remplacement de M. Barnicaud Georges en instance de départ en congé.

M. Abolivier Jean, magistrat du 5^e grade, procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé, est chargé de l'intérim des fonctions de procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel du Togo.

M. Guyotot Yves, magistrat du 5^e grade, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé, est chargé de l'intérim des fonctions du procureur de la République au dit tribunal.

Le présent arrêté prendra effet pour compter du 11 octobre 1960.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**Tableaux d'avancement**

Par arrêtés et décisions :

N° 191/MFP du :

21 septembre 1960. — Sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des cadres locaux du Togo, pour l'année 1960 :

Au titre du 1^{er} semestre 1960**COMMIS D'ADMINISTRATION**

Pour le grade de commis d'administration principal de 1^{re} classe

Ajavon A. Frédéric, Agbodjan P. Edouard, Cis. d'adm. Ppaux de 2^e classe

Pour le grade de commis d'administration principal de 2^e classe

Gbédéma David, Cis. d'adm. Ppal de 3^e classe

Pour le grade de commis d'administration ordinaire de 2^e classe

Afloh A. Martin, Djahlin N. Pierre, Cis. d'adm. adjts. hors classe

Pour le grade de commis d'administration adjoint hors classe

Atayi Joseph,
Béhanzin Léontine,
Ekué Ezéchiel,
Hounhouenou Z. André,
Khoumar Darius,
Kodjovi Félix,
Atsou Jean Agbovor,
d'Almeida A. Paul,
Apety Blaise,

Cis. d'adm. adjts. de 1^{re} classe.

Pour le grade de commis d'administration adjoint de 1^{re} classe

Barboza William,
Tétévi Charles,
da Silveira Emmanuel,
Idrissou Mama,
Adjallé Michel,
Ahyee Gaston,
Edorh Pierre,
Johnson Lucas,
Sambiani Konkadja,
Kouéviakoe James,
Dotsey N. Daniel,
Teko Marcellin,

Cis. d'adm. adjts. de 2^e classe

Pour le grade de commis d'administration adjoint de 2^e classe

Djirackor Eléonore,
Codjie Laurent,
Lawson Georges,
Barkola Karbou,
Kémé Gabriel,
Atayi A. Jean,

Cis. d'adm. adjts de 3^e classe

Pour le grade de commis d'administration adjoint de 3^e classe

Bruce Godfroid,
Anthony Emilie,
Edorh Simon,
Sognonvi Afandomon,
Abbey Barthélémy,
Johnson Sébastien,
Magloe L. Joseph,

Cis. d'adm. adjts de 4^e classe

Pour le grade de commis d'administration adjoint de 4^e classe

Olympio Louise, Babaké François,

Cis. d'adm. adjts de 5^e classe

Pour le grade de commis d'administration adjoint de 5^e classe

Eklou-Nathéy Françoise, Cis. d'adm. adjt de 6^e cl.

POLICE

ASSISTANTS DE POLICE

Pour le grade d'assistant ordinaire de 2^e classe

Aguigah Hubert, assistant adjoint hors classe

Pour le grade d'assistant adjoint de 1^{re} classe

Assogbavi Honorat, assistant adjoint de 2^e classe

AGENTS DE POLICE

Pour le grade d'adjudant-chef de police

Adjevo Michel, adjudant de police (conserve un an R.S.M.)

Pour le grade d'adjudant de police

Egbatao Esso Emile, brigadier-chef 2^o échelon

Pour le grade de brigadier-chef 1^{er} échelon de police

Edoh Sossou Henri,
Sagbo Louis Kokou,
Mékoun Loko Adrien,
Atilé A. Basile,
Nondoh Etienne, (conserve 3 ans RSM)

brigadiers 2^o échelon

Pour le grade de brigadier 1^{er} échelon de police

Batovi Bakagni, (conserve 1 an RSM)
Adansou Anani, (conserve 2 ans RSM)
Assou Sébastien, (conserve 2 ans RSM)
Kaffissima Benoît, (conserve 3 ans RSM)

agents de police 2^o échelon

AIDES MÉTÉOROLOGISTES

Pour le grade d'aide-météo adjoint de 3^e classe

Yanda Félix, Johnson Cyprien,
Boukary Eugène, Pindra Lanwarou,
aid.-mét. adjts de 4^e classe

Pour le grade d'aide-météo adjoint de 5^e classe

Olympio Régine, Zékpia Antoine,
aid.-mét. adjts de 6^e classe

MONITEURS DE L'ENSEIGNEMENT

Pour le grade de moniteur ordinaire 1^{er} échelon

Folikoué Claude, Amadou René,
Badohoun André, Togbé Mathias,
Awuté Evelynne, Aziabo A. Rémy,
Lawson Doreas née Sanvée Komi Paul,
Tsogbé Christine, Laclé Marcos,
Yampapou Yacouba, Adaho Thérèse,
Kémey Thomas, d'Almeida Pierre,
Afandomi Frédéric,
monit. adjts. 4^o échelon

INFIRMIERS

Pour le grade d'infirmier principal de classe exceptionnelle

Wood Anna, Gbikpi Samuel,
Lawson Josias, Adoté Vincent,
d'Almeida Benoît,
inf. Ppaux. 3^o échelon

Pour le grade d'infirmier ordinaire 1^{er} échelon

Laré Bacco Koukari, Agomessou Véronique,
Tairou Séni, Lokou Abiou Michel,
Kengbo Jonathan, Kouvéahé Marc,
Kouzouamé A. Appolin, Koudougnéto Tchatcha,
Dagadzie A. Félix, Akara Todom,
Kasségné Clément, Kénou Adjina Hippolyte,
Ayivor Bruno, Akué Emmanuel,
Yérima Asma, Ako Kokou Blaise,
Lawson L. Martin, Kouvéahé Joseph,
Atouga M. Jacques, Dom Samuel,
Gnéza Charles, Sodji Sanvi Christophe,
d'Oliveira A. Casimir, Ayissah Clément,
Schneider Bernice,
inf. adjts. 4^o échelon

AGENTS D'HYGIÈNE

Pour le grade d'agent d'hygiène ordinaire 1^{er} échelon
 Kpélevi Kodjo Valentin, Akouété Georges,
 agts. d'hyg. adjts. 4^o échelon

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**COMMIS**

Pour le grade de commis adjoint de 2^e classe

Apédo Nicolas, Missihoun Alfred,
 Cis. adjts de 3^e classe

Pour le grade de commis adjoints de 3^e classe

Edorh André Clément, Kuakuvi Frieda,
 Akplogan N. Norbert, Atayi Joseph,
 Messan Bertin, Yévessin David,
 Ayassou David,

Cis. adjts de 4^e classe

Pour le grade de commis adjoint de 4^e classe

Wilson Jean, Sossavi Dossou,
 Cis. adjts de 5^e classe

COMMIS RADIO

Pour le grade de commis adjoint hors classe

Galokpo Bernard, commis adjoint de 1^{re} classe

MÉCANICIENS RADIO

Pour le grade de mécanicien principal de 2^e classe

Colley Jean, mécanicien principal de 3^e classe

Pour le grade de mécanicien adjoint de 3^e classe

Comlan John, mécanicien adjoint 4^e classe (conserve 2 ans R.S.M.)

MONTEURS ÉLECTRICIENS

Pour le grade de monteur adjoint de 4^e classe

Aziaba F. Joseph, Tchédré P. Albert,
 mont. adjts. 5^e classe

FACTEURS

Pour le grade de facteur principal 1^{er} échelon

Johnson Antoine, Hoffer André,
 fact. ord. 3^o échelon

SURVEILLANTS DES LIGNES

Pour le grade de surveillant ordinaire 1^{er} échelon

Amétépé Jean-Baptiste, surv. adjt. 4^o échelon

MONITEURS D'AGRICULTURE

Pour le grade de moniteur principal de classe exceptionnelle

Gblao Eso, Batascome Akossou,
 monit. Ppaux. 3^o échelon

INFIRMIERS VÉTÉRINAIRES

Pour le grade d'infirmier vétérinaire ordinaire 1^{er} échelon

Nadio Assakoua, Akpo Soulé,
 inf. vét. adjts. 4^o échelon

GARDES FORESTIERS

Pour le grade de brigadier-chef 1^{er} échelon
 Bossou Fado Mathias, brigadier 3^o échelon (conserve 2 ans R.S.M.)

DOUANES**AGENTS DE BUREAU ET AGENTS DES BRIGADES**

Pour le grade de commis adjoint de 1^{re} classe
 Ajavon Albert, commis adjoint de 2^e classe

Pour le grade de commis adjoint de 4^e classe
 Gbaguidi Martin, commis adjoint de 5^e classe

Pour le grade de sous-brigadier de 2^e classe
 Edoh Pierre, préposé de 1^{re} classe

Pour le grade de préposé de 1^{re} classe

Yéhouessi Eugène, Tchédré P. Basile,
 Lawson Espoir,
 préposés de 2^e classe

GARDES FRONTIÈRES

Pour le grade d'adjudant-chef

Tékoé A. Alfred, Lokossa Afanou,
 Boko Légbagan, Adjikou August,
 Adjin André, Kouadou Gourma,
 adjudants

Pour le grade d'adjudant

Pinheiro François, Dovonou Elie,
 Hiangbé Cornélius, Alassani Méléto,
 Mama Adam, Gnamba Daniel,
 Mensah Emmanuel, Biraïmah Joseph,
 Yabo Norbert, Houandjai François,
 Bruce François, Avogan Samuel,
 Vidéglia Lokossou,
 sergents 2^o échelon

Pour le grade de sergent 1^{er} échelon

Alapini Pierre, (conserve 1 an RSM)
 Gozan Clément, Dossou Ferdinand,
 Awaté David, (conserve 1 an 6 m RSM)
 Djato Lama,

caporaux 2^o échelon

Pour le grade de caporal 1^{er} échelon

Abidji Tcha Martin, Adaké Tami,
 Adjami Anagonou, (RSM épousé)
 Iko Michel, Gbikpi Etè Pierre,
 Toulassi Simon,
 gard. front. 2^o échelon

TRAVAUX PUBLICS**CALQUEURS**

Pour le grade de calqueur de 1^{re} classe
 Ako Damien, calqueur de 2^e classe

CHEFS D'ÉQUIPE

Pour le grade de chef d'équipe de 3^e classe
 Adawoussou Joseph, Lawson Héiou Tobias,
 chefs d'équipe de 4^e classe
Pour le grade de chef d'équipe de 4^e classe
 Aliassim Amidou, chef d'équipe de 5^e classe

OUVRIERS

Pour le grade d'ouvrier hors classe
 Kouassi Kodjo, Attisso Agbelenkor,
 Koura Napo,
 ouv. de 1^{re} classe
Pour le grade d'ouvrier de 1^{re} classe
 Efia Joseph, ouvrier de 2^e classe
Pour le grade d'ouvrier de 2^e classe
 Apédo Amémasso, Houénouvi Aristide,
 ouv. de 3^e classe
Pour le grade d'ouvrier de 3^e classe
 Eklou V. Norbert, Afanou Akakpovi,
 Collet Comlanvi, Agbodo Pierre,
 Gbégnon Linus, Dravie Emmanuel,
 Agbénigan Jean, Komté Tomté Kokoti,
 Kpanté Tchakpo, Amouzou Soukomba,
 Wilson A. Charles, Folly M. Stanislas,
 Lawson H. Godfried, Ayéboua Dominique,
 Ocloo Louis, Ouro Gnao Adjemini,
 ouv. de 4^e classe
Pour le grade d'ouvrier de 4^e classe
 Folly Bébé Benoît, Atikpo Stanislas,
 Ayayi Emmanuel, Dossorh Simon,
 Verdier M. Samuel, Kékpédou Bléoussi,
 Bagnan Gbadayi Jean, Lawani L. Gabriel,
 Ganfon Tossou, Edorh Emmanuel,
 Yohelou André,
 ouv. de 5^e classe
Pour le grade d'ouvrier de 5^e classe
 Agba Napo, Ayivi Lucas,
 Aholoukpé Alexandre, Zotou G. Stephan,
 ouv. de 6^e classe

CHEMINS DE FER ET WHARF.**ÉCRIVAINS**

Pour le grade de chef écrivain de 2^e classe
 Agossavi Thomas, écrivain principal hors classe
Pour le grade d'écrivain principal hors classe
 Adjignon Paulin, Locoh Sylvestre,
 d'Almeida Jules,
 écriv. Ppaux de 1^{re} classe
Pour le grade d'écrivain principal de 1^{re} classe
 Azankédji Pierre, Dossou Pierre Sossou,
 Ahiakpor Frédéric,
 écriv. Ppaux de 2^e classe

Pour le grade d'écrivain principal de 2^e classe

Fébon Mathias, écrivain de 1^{re} classe

Pour le grade d'écrivain de 1^{re} classe

Foli Frédéric, Akpalo Emmanuel,
 Gabianou Gabriel,
 écriv. de 2^e classe

Pour le grade d'écrivain de 2^e classe

Hillah Rose, écrivain de 3^e classe

CHEFS DE STATION

Pour le grade de chef de station de 2^e classe
 Adalbert Benoît, sous-chef de station hors classe

FACTEURS

Pour le grade de facteur principal hors classe
 Missébukpo Maurice, Azamédé Emmanuel,
 fact. Ppaux de 1^{re} classe

Pour le grade de facteur principal de 1^{re} classe

Bruce Claver, Agossou Félix,
 Mensah Richard,
 fact. Ppaux de 2^e classe

Pour le grade de facteur principal de 2^e classe

Yovo Emmanuel, Hundjago A. Ignace,
 fact. de 1^{re} classe

Pour le grade de facteur de 1^{re} classe

Yékplé Charles, Sanvee Victor,
 fact. de 2^e classe

Pour le grade de facteur de 2^e classe

Denké Jouvencio, facteur de 3^e classe

CHEFS DE TRAIN

Pour le grade de chef de train de 1^{re} classe
 Sitti Albert, chef de train de 2^e classe

Pour le grade de chef de train de 2^e classe

Kouassivi Jean-Marie, Perlas Félix,
 Amoussou Albert,
 chefs de train de 3^e classe

OUVRIERS

Pour le grade de maître ouvrier de 1^{re} classe

Folivi Têko, Aziadapou Gabriel,
 Lokossa Akakpo, Comlan Mensah,
 Codjo Georges, Mitronougnan Messanvi,
 Agbodjan Blaise, Akoussan Joseph,
 Yélouh Codjo Alphonse, Mathé Louis,
 maîtres ouv. de 2^e classe

Pour le grade de maître ouvrier de 2^e classe

Agbété Christian, Moevi André,
 Midjirato Agboka, Evesa Yaffet Kodjo,
 Sanvi Amouzou,
 ouv. Ppaux hors classe

Pour le grade d'ouvrier principal hors classe

Etou Hubert,
Sédjro Paul,
Tété Clément,
Comlan D. Zanklassou,
ouv. Ppaux de 1^{re} classe

Toglo Jacob,
Tchaklidji A. Alphonse,
Mensah Augustin,
Mosé Amaté,

Pour le grade d'ouvrier principal de 1^{re} classe

Akakpo Félix,
Akakpessa Victor,
Zavon Samuel,
Gauttard Joseph,
Adjissékou André,
ouv. Ppaux de 2^e classe

Atikpoé Joseph,
Sodji Paulin,
Amouzou M. Antoine,
Amiékou Sodjati,
Johnson Abalo André,

Pour le grade d'ouvrier principal de 2^e classe

Adjévi Marc, ouvrier de 1^{re} classe

Pour le grade d'ouvrier de 1^{re} classe

Tomégah Augustin,
Adjivon Félix,
Kini Comlanvi André,
Mensah Arnold,
Gnimavo Paul,
Kagni Michel,
Kpékpaa Pierre,
ouv. de 2^e classe

Akakpo Johannès,
Kloutsé M. Klomégan,
Akué Adotévi Ambroise,
Dewokor Emmanuel,
Assogba Rigobert,
Akomachry Emmanuel,

Pour le grade d'ouvrier de 2^e classe

Atadoutin Sébastien,
Klouvi Folly Hubert,
Afanou Louis,
Gnadjro Jean,
Amouzou Emmanuel,
ouv. de 3^e classe

Ayité Stanislas,
Klidjo Dansou,
Logo Francis,
Sédou Kokou Martin,

Pour le grade d'ouvrier de 3^e classe

da Silveira Michel, ouvrier de 4^e classe

MÉCANICIENS ET CHAUFFEURS

Pour le grade de chef mécanicien de 1^{re} classe

d'Almeida Jean, Sossou Boniface,
chefs-méc. de 2^e classe

Pour le grade de mécanicien principal hors classe

Anatoh Nicolas, Houessou D. Tognon,
méc. Ppaux de 1^{re} classe

Pour le grade de mécanicien principal de 2^e classe

Coco D. Laurent, Wolf Romain,
méc. de 1^{re} classe

Pour le grade de mécanicien de 1^{re} classe

Lawson Jacques, Bruce Kouassi,
Comlanvi Norbert, Dovi Binasso,
méc. de 2^e classe

Pour le grade de mécanicien de 2^e classe

Danon B. Vincent, Akpaka Benoît,
Anani Louis,
méc. de 3^e classe

Pour le grade de mécanicien de 3^e classe

Gbénou Pico, mécanicien de 4^e classe

Pour le grade de chauffeur de 2^e classe

Noudoda Simon, chauffeur de 3^e classe

CHEFS DE BRIGADE ET CHEFS D'ÉQUIPE

Pour le grade de chef de brigade de 2^e classe

Lakenah Yékpayé, Adignité Guézéré,
Wogbloé Thomas,
chefs d'équipe Ppaux hors classe

Pour le grade de chef d'équipe principal hors classe

Fagla Jean, Klodjé Robert,
Kodjo Bénédictus,
chefs d'équipe Ppaux de 1^{re} classe

Pour le grade de chef d'équipe principal de 1^{re} classe

Haden Boniface, Djaodo Laurent,
chefs d'équipe Ppaux de 2^e classe

Pour le grade de chef d'équipe principal de 2^e classe

Kasségné Théodore, Akouétè Faustin,
Sandji Némi,
chefs d'équipe de 1^{re} classe

Pour le grade de chef d'équipe de 1^{re} classe

Gbénou André, Dovey Robert,
Mamlan Gnabouwodo, Aboki Hubert,
chefs d'équipe de 2^e classe

POINTEURS DU WHARF

Pour le grade de pointeur principal hors classe

Wilson Elias, pointeur principal de 1^{re} classe

Au titre du 2^{ème} semestre 1960

COMMIS D'ADMINISTRATION

Pour le grade de commis d'administration principal de 1^{re} classe

Amoussou Pierre, commis d'adm. Ppal. de 2^e classe

Pour le grade de commis d'administration adjoint hors classe

Viotay Charles, Homawoo Laurent,
Cis d'adm.-adjts de 1^{re} classe

Pour le grade de commis d'administration adjoint de 1^{re} classe

Kpétémey Alexandre, commis d'adm.-adjt de 2^e cl.

Pour le grade de commis d'administration adjoint de 2^e classe

Inoussa Nadjim, Akouétè L. James,
Awlimé Jean,
Cis d'adm.-adjts de 3^e classe

Pour le grade de commis d'administration adjoint de 3^e classe

Anthony Joseph, commis d'adm. adjt de 4^e classe

ASSISTANTS DE POLICE

Pour le grade d'assistant de police adjoint hors classe

Tchacorom M. Honoré, assistant adjoint de 1^{re} classe

Pour le grade d'assistant adjoint de 4^e classe

Awoudji Alexis, assistant adjoint de 5^e classe

AGENTS DE POLICE

Pour le grade de brigadier 1^{er} échelon de police

Ténou Louis, Dedjeh Paul,
Kao Gabriel,

agents de police de 2^e classe

AIDES MÉTÉOROLOGISTES

Pour le grade d'aide-météo adjoint hors classe

Bruce Messan Henri, aide-météo adjoint de 1^{re} classe

Pour le grade d'aide-météo adjoint de 1^{re} classe

Kowu Polycarpe, Tomégah R. Jacob,
aides-mét. adjts de 2^e classe

Pour le grade d'aide-météo adjoint de 2^e classe

d'Almeida Innocent, aide-météo adjoint de 3^e classe

Pour le grade d'aide-météo adjoint de 3^e classe

Barben Berthe, aide-météo adjoint de 4^e classe

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**COMMIS**

Pour le grade de commis adjoint de 2^e classe

Loccoh Lucien, commis adjoint de 3^e classe

Pour le grade de commis adjoint de 3^e classe

Ajavon Sébastien, Ekoué Emmanuel,
Cis. adjts de 4^e classe

Pour le grade de commis adjoint de 4^e classe

Pereira Bichy, commis adjoint de 5^e classe

COMMIS RADIO

Pour le grade de commis ordinaire de 2^e classe

Bossou Augustin, Geraldo Nouréini,

Cis. adjts hors classe

Pour le grade de commis adjoint de 3^e classe

Ocloo Bénédictus, commis adjoint de 4^e classe

FACTEURS

Pour le grade de facteurs principal 1^{er} échelon

Dathévi Richard, Guididjago B. Jérôme,
fact. ord. 3^o échelon

INFIRMIERS VÉTÉRINAIRES

Pour le grade d'infirmier vétérinaire principal 1^{er} échelon

Kengbo Daniel, infirmier vétér. ord. 3^o échelon

DOUANES**AGENTS DE BUREAU ET AGENTS DES BRIGADES**

Pour le grade de commis ordinaire de 1^{re} classe

Abalo Firmin, commis ordinaire de 2^e classe

Pour le grade de brigadier-chef de 3^e classe

Novor Vincent, brigadier de 1^{re} classe

Pour le grade de brigadier de 2^e classe

Aziglossou Emile, sous-brigadier hors classe

TRAVAUX PUBLICS**AIDES GÉOMÈTRES**

Pour le grade d'aide-géomètre de 4^e classe

Apélévo Dovi Pierre, aide-géomètre de 5^e classe

CALQUEURS

Pour le grade de calqueur de 4^e classe

Léasson Marc Jean, calqueur de 5^e classe

CHEFS D'ÉQUIPE

Pour le grade de chef d'équipe de 3^e classe

Tonou Aziablé, chef d'équipe de 4^e classe

OUVRIERS

Pour le grade d'ouvrier hors classe

Edorh Dossou Marcos, ouvrier de 1^{re} classe

Pour le grade d'ouvrier de 1^{re} classe

Lawson Emmanuel, Lawson Godfroy,
ouv. de 2^e classe

Pour le grade d'ouvrier de 2^e classe

Koussah Edoh Pierre, Ayivi Michel, Banawai Michel, Lithor K. Théodore, Bamézon Moïse, Amoussou Jean, Gbagué Kodjo, ouv. de 3 ^e classe	Akakpo Bertin, Mensah Thadéus, Tossou T. Godfroid, Ayaménou K. Johannès, Kounougna Antoine, Carbou Dominique, Koufo Agnami,
---	---

Pour le grade d'ouvrier de 3^e classe

Kpadénou Blaise, ouv. de 4 ^e classe	Freeman Paul,
---	---------------

Pour le grade d'ouvrier de 4^e classe

Abbey Alfred, ouvrier de 5^e classe

CHEMINS DE FER ET WHARF**ÉCRIVAINS**

Pour le grade de chef écrivain de 2^e classe

Ecoueh Benoît, écrivain principal hors classe

Pour le grade d'écrivain principal de 1^{re} classe

Pio Liady Grégoire, écriv. Ppaux de 2 ^e classe	Sitti Mercy,
--	--------------

FACTEURS

Pour le grade de facteur principal hors classe

Watson Hermann, Schuppis Iris, fact. Ppaux de 1 ^{re} classe	Lawson Robert, Mensah Gérard,
--	----------------------------------

Pour le grade de facteur principal de 1^{re} classe
 Akakpo Emmanuel, Awitor Christophe,
 Woamédé Clément,
 fact. Ppaux de 2^e classe

CHEFS DE TRAIN

Pour le grade de chef de train de 1^{re} classe
 Lasmothey Christian, chef de train de 2^e classe

OUVRIERS

Pour le grade de maître-ouvrier de 1^{re} classe
 Messan Agbénigan, Doumassi Joseph,
 Amouzouvi Glokpo,
 maîtres-ouv. de 2^e classe

Pour le grade de maître-ouvrier de 2^e classe
 Alowoanou Martin, ouvrier principal hors classe

Pour le grade d'ouvrier principal hors classe
 Sitti Simon Amavi, Hunlédé Alfred,
 Klouvi Folly Justin, Botnas Samuel,
 Yovo Gabriel, Gbédé Hubert,
 ouv. Ppaux de 1^{re} classe

Pour le grade d'ouvrier principal de 1^{re} classe
 Codjo A. Mathias, Amézi Akponou,
 ouv. Ppaux de 2^e classe

Pour le grade d'ouvrier de 1^{re} classe
 Amétépé Faustin, ouvrier de 2^e classe

CHAUFFEURS ET MÉCANICIENS

Pour le grade de chef mécanicien principal de 2^e classe
 Tossavi Djossouvi, chef méc. Ppal. de 3^e classe

Pour le grade de chef mécanicien de 2^e classe
 Kluvi Ben, mécanicien principal hors classe

Pour le grade de mécanicien de 1^{re} classe
 Azougou Linus, mécanicien de 2^e classe

N° 192-MFP. du :

21 septembre 1960. — Sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des cadres supérieurs du Togo, pour l'année 1960 :

Au titre du 1^{er} semestre 1960

SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

Pour le grade de secrétaire principal 1^{er} échelon
 Dogbe Godwin, Lawson Bernadin,
 Gnassounou Richard, Vieira François,
 secrét. de 1^{re} classe, 3^e échelon

COMMIS DES SAFC.

Pour le grade de commis principal de classe exceptionnelle

Gnamey Roger, Wallabrégue Robert,
 Kitissou Mathias,
 cis. Ppaux, 3^e échelon

Pour le grade de commis de 1^{re} classe 1^{er} échelon
 Atounou Emmanuel, commis de 2^e classe 4^e échelon

ASSISTANTS MÉTÉOROLOGISTES

Pour le grade d'assistant météo de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Lawson Placca Antoine, Maboudou Bernard,
 assist. météo. de 2^e classe, 4^e échelon

INSTITUTEURS DU CADRE SUPÉRIEUR

Pour le grade d'instituteur hors classe

Ajavon Henri, instituteur de 1^{re} classe

Pour le grade d'instituteur de 2^e classe

Mama Fousséni, instituteur de 3^e classe

Pour le grade d'instituteur de 3^e classe

Akakpo Théophile, instituteur de 4^e classe

Pour le grade d'instituteur de 4^e classe

Ameganvie Louis, instituteur de 5^e classe

Pour le grade d'instituteur de 5^e classe

Gruner Hans, Amegan Benoit,
 Kpotsra Hélène,
 inst. de 6^e classe

INSTITUTEURS DU CADRE DIT SUPÉRIEUR

Pour le grade d'instituteur principal de 2^e classe

Moreira Benoît, Ayivi Abraham,
 inst. Ppaux. de 3^e classe

Pour le grade d'instituteur principal de 3^e classe
 Johnson Georges, instituteur ordinaire de 1^{re} classe

Pour le grade d'instituteur adjoint hors classe

Osseyi Doh Seth, Afoutou Maxime,
 inst. adjts. de 1^{re} classe

Pour le grade d'instituteur adjoint de 1^{re} classe
 Kwaku Simon Patrice, instituteur adjoint de 2^e cl.

Pour le grade d'instituteur adjoint de 2^e classe

Kpessou Emmanuel, Agbetiafa J. Nicolas,
 Ewovon Théophile, Agbo Foli Jean,
 inst. adjts. de 3^e classe

Pour le grade d'instituteur adjoint de 3^e classe

Akoutan Emmanuel, Anika William,
 Da Costa Francis Emmanuel, Fiagan Eben-Ezer,
 Agbodjan P. Alexandre, Ablassi Michel,
 Fatiwo Paul, Sodji Jean-Laurent,
 Akotja Elie, Quamvi Paul,
 Ajavon Fabien, Gbégbéri Nanamalé,
 Aholou Vincent,
 inst. adjts. de 4^e classe

Pour le grade d'instituteur adjoint de 4^e classe

Etsi Emile, Badohoun René,
 Kpodar Adolphe, Baba Emmanuel,
 Doe John, Zekpa M. Isaac,
 Toovi Innocent, Cadiry Emmanuel,
 Akoly Benoît, Anagonou A. Albert,

Lawson Abraham,
Ahadzi Seth,
Assiongbon Pierre,
Dossou Raphaël,
Doussi Nicolas,
Aguiar Philomène,
inst. adjts. de 5^e classe

Pour le grade d'instituteur adjoint de 5^e classe

Nassiguédé Tchaouta,
Aithnard Mathias,
Noukpoapé Amouzou,
Djibom Emmanuel,
Agbekodo M. Benoît,
Agbahé Dominique,
Kouami Dosseh Jean,
Vovor Jean Kouassi,
Adotévi Etienne,
Mélémé Félix,
Avognon Damase,
Lawson J. Dieudonné,
Gnofam Mama,
Ayivi Ignace,
Aholou Paul,
Boussou Martin,
Akakpo Koffi Charles,
Samari Adam,
Ahavi Eugène,
Ephoévi G. Charles,
inst. adjts. de 6^e classe

Teko Laurent,
Ajavon A. Henri,
Sossou Jean,
Teko Evélyne,
Blakimé Valentin,

Apédo Emmanuel,
Agbassah Bruno,
Kombaté Amadou,
Kakanou Prosper,
Acolatsé Charles,
Quadjovie Basile,
Quadjovie Joséphine,
Abiassi Narcisse,
Akouesson K. Martin,
Atchabao Moussa,
Doughlo Robert,
Djokpo Gerson,
Hondo David,
Tchédré T. Michel,
Abotsi Benoît,
d'Almeida Eusèbe,
Dogbé Bernard,
Dossouvi Sévérin,
Doussévi Paul,

AGENTS TECHNIQUES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Pour le grade d'agent technique principal 1^{er} éch.
Nicoué Clément, agent technique 1^{re} cl. 3^e échelon

AGENTS D'EXPLOITATION DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Pour le grade d'agent d'exploitation principal 1^{er} échelon

Acakpo Addra Justin, agent d'exploit. 1^{re} cl. 3^e échelon

Pour le grade d'agent d'exploitation de 1^{re} cl 1^{er} échelon

Quinsou Raphaël, agent d'exploit. 2^e cl. 4^e éch.

AIDES-CONDUCTEURS DES TRAVAUX AGRICOLES

Pour le grade d'aide-conducteur principal 1^{er} échelon

Atsou Ebenezer, aide-conducteur 1^{re} cl. 3^e échelon

Pour le grade d'aide-conducteur de 1^{re} cl. 1^{er} éch.

Tchapodo Tchédré, aide-conduct. 2^e cl. 4^e échelon

AGENTS DE CONSTATATION DES DOUANES

Pour le grade d'agent de constatation principal de C.E.

Behlow Joseph, agent de constatation ppal 3^e éch.

AGENTS BREVETÉS DES DOUANES

Pour le grade d'agent breveté de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Ankou Barnabas, agent breveté de 2^e classe 4^e éch.

GÉOMÈTRES

Pour le grade de géomètre principal 1^{er} échelon
Bruce Emmanuel Georges, géomètre de 1^{re} cl. 3^e échelon

CONTREMAÎTRES DES TRAVAUX PUBLICS

Pour le grade de contremaître principal de C.E.

Agbodo W. Frédéric, contremaître principal 3^e échelon

CHEMINS DE FER ET WHARE

AGENTS DE MAÎTRISE

Pour le chevron 1 de l'échelle 9

Ganfon Symphorien, s/chef de bureau ppal échelon 9 échelon 8

Pour l'échelle 5

Pofagi Marcel, rédacteur échelle 4 échelon 8

Descous Pierre, rédacteur échelle 4 échelon 2

Lawson N. Raphaël, s/chef de gare 2^e cl. éch. 4 échelon 8

Akpity Ernest, piqueur échelle 4 échelon 5

Teko Charles, piqueur échelle 4 échelon 4

Wothor Louis, piqueur échelle 4 échelon 4

Pour le chevron 1 de l'échelle 4

Akomachry L. Faustin, chef ouvrier de 2^e classe échelle 4 échelon 8

AGENTS D'EXÉCUTION

Pour le chevron 2 de l'échelle 3

Eyébiyi Samuel, employé ppal en chef échelle 3 chevron 1

Pour l'échelle 3

Doufodji Renaud, employé principal échelle 2 échelon 2

Kada Théophile, employé principal échelle 2 échelon 2

Bedjean Simon, sous-chef de station échelle 2 échelon 8

Attoh M. Honoré, sous-chef de station échelle 2 échelon 8

Achille Alexandre, sous-chef de station échelle 2 échelon 8

Ahyee Nathaniel, pointeur principal échelle 2 échelon 8

Dégan Simon, mécanicien principal échelle 2 échelon 6

Abatan Prudence, ouvrier principal échelle 2 échelon 6

Amah Kagni Stephan, ouvrier principal échelle 2 échelon 2

Pour l'échelle 2

d'Almeida Joachim, employé échelle 1 échelon 7

Lassey Henri, facteur échelle 1 chevron 2

Aghey Antoine, facteur échelle 1 chevron 1

Olympio Jules, facteur échelle 1 échelon 4

Boco Pierre, chef d'équipe échelle 1 échelon 7
 Kouassi Joseph, chef d'équipe échelle 1 échelon 4
 Akpoboua Alawo Louis, chef d'équipe échelle 1 échelon 4
 Sah François Charles, chef d'équipe échelle 1 échelon 3
 Lawson Raphaël, ouvrier échelle 1 échelon 8
 Alladé Pascal, ouvrier échelle 1 échelon 4

Au titre du 2^e semestre 1960

SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

Pour le grade de secrétaire principal 1^{er} échelon
 Messanvussu S. Pierre, secrétaire de 1^{re} cl. 3^e éch.
 Pour le grade de secrétaire de 1^{re} cl. 1^{er} échelon
 Amouzou J. Eben-Ezer, secrétaire de 2^e cl 3^e éch.

COMMIS DES SAFC

Pour le grade de commis principal de C.E.
 Gbikpi-Bénissan Norbert, commis principal 3^e éch.
 Pour le grade de commis de 1^{re} cl. 1^{er} échelon
 Misséou Emmanuel, Anthony Jacques,
 cis. de 2^e classe, 4^e échelon

INSTITUTEURS DU CADRE DIT SUPÉRIEUR

Pour le grade d'instituteur adjoint hors classe
 Bonin François, instituteur adjoint de 1^{re} classe
 Pour le grade d'instituteur adjoint de 1^{re} classe
 Eteh Benoît, Kouffo Djeha Raphaël,
 Dovi Marie-Thérèse, Edorh Akpé Benoît,
 inst. adjts. de 2^e classe

Pour le grade d'instituteur adjoint de 3^e classe
 Lawson Laté Michel, instituteur adjoint de 4^e cl.

AGENTS TECHNIQUES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Pour le grade d'agent technique de 1^{re} cl. 1^{er} éch.

Nyavor Paul, Zougbede Gérard,
 Ohin Richard, Nyavor Pius,
 Kuevidjen Pierre, Edjossan Pascal,
 agents tech. de 2^e classe, 4^e échelon

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

CONTROLEURS

Pour le grade de contrôleur de 1^{re} classe 1^{er} éch.
 Le Blond Louis, contrôleur de 2^e classe 3^e échelon

AGENTS D'EXPLOITATION

Pour le grade d'agent d'exploit. de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Langdon Dorothé, Lawson Vitus,
 Bruce Liberty,
 agents d'expl. de 2^e classe, 4^e échelon

TRAVAUX PUBLICS

CONDUCTEURS

Pour le grade de conducteur principal 1^{er} échelon
 Quashie Joseph, conducteur 4^e échelon

CONTREMAÎTRES

Pour le grade de contremaître principal de C.E.
 Dossah D. Philippe, contremaître principal 3^e éch.

PROMOTIONS

N° 203/MFP du :

30 septembre 1960. — Sont promus, dans le personnel des cadres supérieurs du Togo :

Au titre du 1^{er} semestre 1960

(pour compter du 1^{er} janvier 1960)

SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

Au grade de secrétaire d'adm. principal 1^{er} échelon
 Dogbé Godwin, Lawson Bernadin,
 Gnassounou Richard, Vieira François,
 secrétaires d'administration de 1^{re} classe, 3^e échelon

COMMIS DES SAFC

Au grade de commis ppal de classe exceptionnelle
 Gnamey Roger, Wallabrégue Robert,
 Kitissou Mathias,
 commis principaux, 3^e échelon

Au grade de commis de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Atoutonou Emmanuel, com. de 2^e classe 4^e échelon

ASSISTANTS MÉTÉOROLOGISTES

Au grade d'assistant météo de 1^{re} classe 1^{er} échelon
 Lawson Placca Antoine, Maboudou Bernard,
 assistants-météorologistes de 2^e classe, 4^e échelon

INSTITUTEURS DU CADRE SUPÉRIEUR

Au grade d'instituteur hors classe
 Ajavon Henri, instituteur de 1^{re} classe

Au grade d'instituteur de 2^e classe

Mama Fousséni, instituteur de 3^e classe

Au grade d'instituteur de 3^e classe

Akakpo Théophile, instituteur de 4^e classe

Au grade d'instituteur de 4^e classe

Améganvie Louis, instituteur de 5^e classe

Au grade d'instituteur de 5^e classe

Gruner Hans, Amégan Benoît,
 Kpotsra Hélène,
 instituteurs de 6^e classe

INSTITUTEURS DU CADRE DIT SUPÉRIEUR

Au grade d'instituteur principal de 2^e classe

Moreira Benoît, Ayivi Abraham,
 instituteurs principaux de 3^e classe

Au grade d'instituteur principal de 3^e classe

Johnson Georges, instituteur ordinaire de 1^{re} classe

Au grade d'instituteur-adjoint hors classe

Osséyi Doh Seih, Afoubou Maxime,
instituteurs-adjoints de 1^e classe

Au grade d'instituteur-adjoint de 1^e classe

Kwaku Simon Patrice, instituteur-adjoint de 2^e classe

Au grade d'instituteur-adjoint de 2^e classe

Kpessou Emmanuel, Agbétiafa J. Nicolas,
Ewovon Théophile, Agbo Foli Jean,
instituteurs-adjoints de 3^e classe

Au grade d'instituteur-adjoint de 3^e classe

Akoutan Emmanuel, Anika William,
Da Costa Francis Emmanuel, Fiagan Eben-Ezer,
Agbodjan P. Alexandre, Abiassi Michel,
Fiatuwo Paul, Sodji Jean-Laurent,
Akotia Elie, Quamvi Paul,
Ajavon Fabien, Ghégbéni Nanamalé,
Aholou Vincent, instituteurs-adjoints de 4^e classe

Au grade d'instituteur-adjoint de 4^e classe

Etsi Emile, Badohoun René,
Kpodar Adolphe, Baba Emmanuel,
Doë John, Zékpa M. Isaac,
Toovi Innocent, Cadiry Emmanuel,
Akoly Benoît, Anagonou A. Albert,
Lawson Abraham, Téko Laurent,
Ahadzi Seth, Ajavon A. Henri,
Assiongbon Pierre, Sossou Jean,
Dossou Raphaël, Téko Evélyne,
Doussi Nicolas, Blakimé Valentin,
Aguiar Philomène,
instituteurs-adjoints de 5^e classe

Au grade d'instituteur-adjoint de 5^e classe

Nassiguédé Tchaouta, Apédo Emmanuel,
Aithnard Mathias, Agbassah Bruno,
Noukpoapé Amouzou, Kombaté Amadou,
Djibom Emmanuel, Kakaniou Prosper,
Agbékodo M. Benoît, Acotatsé Charles,
Agbahé Dominique, Quadjovie Basile,
Kouami Dosseh Jean, Quadjovie Joséphine,
Vovor Jean Kouassi, Abiassi Narcisse,
Adotévi Etienne, Akouesson K. Martin,
Mélémé Félix, Atchabao Moussa,
Avognon Damase, Douglo Robert,
Lawson J. Dieudonné, Djokpo Gerson,
Gnofam Mama, Hondo David,
Ayivi Ignace, Tchédré T. Michel,
Aholou Paul, Abotsi Benoît,
Bossou Martin, d'Almeida Eusèbe,
Akakpo Koffi Charles, Dogbé Bernard,
Samari Adam, Dossouvi Séverin,
Ahavi Eugène, Doussévi Paul,
Ephoévi G. Charles,
instituteurs-adjoints de 6^e classe

AGENTS TECHNIQUES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Au grade d'agent technique principal 1^{er} échelon
Nicoué Clément, agent technique de 1^e cl. 3^o échelon

AGENTS D'EXPLOIT. DES POSTES & TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au grade d'agent d'exploit. principal 1^{er} échelon
Acakpo Addra Justin, agent d'expl. de 1^e cl. 3^o éch.

Au grade d'agent d'exploit. de 1^e classe 1^{er} échelon
Ouinsou Raphaël, agent d'expl. de 2^e classe 4^o éch.

AIDES-CONDUCTEURS DES TRAVAUX AGRICOLES

Au grade d'aide-conducteur principal 1^{er} échelon
Atsou Ebenezer, aide-conduc. de 1^e classe 3^o échelon

Au grade d'aide-conducteur de 1^e classe 1^{er} échelon
Tchapodo Tchédré, aide-conduc. de 2^e cl. 4^o éch.

AGENTS DE CONSTATATION DES DOUANES

Au grade d'agent de constatation principal de C.E.
Behlow Joseph, agent de constat. ppal de 3^o échelon

AGENTS BREVETÉS DES DOUANES

Au grade d'agent breveté de 1^e classe 1^{er} échelon
Ankou Barnabas, agent breveté de 2^e classe 4^o échelon

GÉOMÈTRES

Au grade de géomètre principal 1^{er} échelon
Bruce Georges Emmanuel, géomètre de 1^e cl. 3^o éch.

CONTREMAITRES DES TRAVAUX PUBLICS

Au grade de contremaître principal de C.E.
Agbodo W. Frédéric, contremaître ppal, 3^o échelon

CHEMINS DE FER & WARF**AGENTS DE MAÎTRISE**

Au chevron 1 de l'échelle 9
Ganfon Symphorien, s/chef de bureau ppal échelle
9 échelon 8

A l'échelon 8 de l'échelle 5

Pofagi Marcellle, rédacteur échelle 4 échelon 8
Lawson N. Raphaël, s/chef de gare 2^e classe échelle
4 échelon 8

A l'échelon 5 de l'échelle 5

Akpily Ernest, piqueur échelle 4 échelon 5

A l'échelon 4 de l'échelle 5

Téko Charles, Wothon Louis,
piqueurs échelle 4 échelon 4

A l'échelon 2 de l'échelle 5

Descous Pierre, rédacteur échelle 4 échelon 2
Au chevron 1 de l'échelle 4

Akomachry L. Faustin, chef ouv. de 2^e classe échelle
4 échelon 8

AGENTS D'EXÉCUTION

*Au chevron 2 de l'échelle 3*Eyébiyi Samuel, employé ppal en chef échelle 3
chevron 1

HORS PÉRÉQUATION

*A l'échelon 8 de l'échelle 3*Bédjean Simon, s/chef station échelle 2 échelon 8
Alto M. Honoré, s/chef station échelle 2 échelon 8
Ahyée Nathaniel, pointeur ppal échelle 2 échelon 8*A l'échelon 6 de l'échelle 3*Dégan Simon, mécanicien ppal échelle 2 échelon 6
Abafan Prudence, ouvrier ppal échelle 2 échelon 6*A l'échelon 7 de l'échelle 3*

Achille Alexandre, s/chef station échelle 2 éch. 7

*A l'échelon 2 de l'échelle 3*Doufodji Renaud, employé ppal échelle 2 échelon 2
Kada Théophile, employé ppal échelle 2 échelon 2
Amah Kagni Séphén, ouvrier ppal échelle 2 éch. 2*A l'échelon 8 de l'échelle 2*

Lawson Raphaël, ouvrier échelle 1 échelon 8

*A l'échelon 7 de l'échelle 2*d'Almeida Joachim, employé échelle 1 échelon 7
Boco Pierre, chef d'équipe échelle 1 échelon 7*A l'échelon 4 de l'échelle 2*Olympio Jules, facteur échelle 1 échelon 4
Kouassi Joseph, chef d'équipe échelle 1 échelon 4
Akporou Alawo Louis, chef d'équipe échelle 1 éch. 4
Alladé Pascal, ouvrier échelle 1 échelon 4*A l'échelon 3 de l'échelle 2*

Sah François Charles, chef d'équipe échelle 1 éch. 3

Au chevron 2 de l'échelle 2

Lassey Henri, facteur échelle 1 chevron 2

Au chevron 1 de l'échelle 2

Aghey Antoine, facteur échelle 1 chevron 1

Au titre du 2^e semestre 1960(pour compter du 1^{er} juillet 1960)

SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

Au grade de secrétaire d'adm. ppal 1^{re} échelon
Messanvussu S. Pierre, secrétaire de 1^{re} classe 3^o éch.
Au grade de secrétaire d'adm. de 1^{re} classe 1^{er} échelon
Amouzou J. Eben-Ezer, secrétaire de 2^o classe 3^o éch.

COMMIS DES SAFC

Au grade de commis principal de C.E.
Gbikpi-Bénissan Norbert, commis ppal 3^o échelon
Au grade de commis de 1^{re} classe 1^{er} échelon
Misséou Emmanuel, Anthony Jacques,
commis de 2^o classe, 4^o échelon

INSTITUTEURS DU CADRE DIT SUPÉRIEUR

*Au grade d'instituteur-adjoint hors classe*Bonin François, instituteur adjoint de 1^{re} classe*Au grade d'instituteur-adjoint de 1^{re} classe*Eteh Benoît, Kouffo Djeha Raphaël,
Dovi Marie-Thérèse, Edorh Akpé Benoît,
instituteurs-adjoints de 2^o classe*Au grade d'instituteur-adjoint de 3^o classe*Lawson Laté Michel, instituteur-adjoint de 4^o classe

AGENTS TECHNIQUES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

*Au grade d'agent technique de 1^{re} classe 1^{er} échelon*Nyavor Paul, Zougbedé Gérard,
Ohin Richard, Nyavor Pius,
Kuévidjen Pierre, Edjossan Pascal,
agents techniques de 2^o classe, 4^o échelon

POSTES & TELECOMMUNICATIONS

CONTROLEURS

*Au grade de contrôleur de 1^{re} classe 1^{er} échelon*Le Blond Louis, contrôleur de 2^o classe 3^o échelon

AGENTS D'EXPLOITATION

*Au grade d'agent d'exploit. de 1^{re} classe 1^{er} échelon*Langdon Dorothé, Lawson Vitus,
Bruce Liberty, agents d'exploitation de 2^o classe, 4^o échelon

TRAVAUX PUBLICS

CONDUCTEURS

*Au grade de conducteur principal 1^{er} échelon*Quashie Joseph, conducteur 4^o échelon

CONTREMAÎTRES

*Au grade de contremaître principal de C.E.*Dossah D. Philippe, contremaître principal 3^o échelon

N° 204-MFP. du :

30 septembre 1960. — Sont promus dans le personnel des cadres locaux du Togo :

Au titre du 1^{er} semestre 1960(pour compter du 1^{er} janvier 1960)

COMMIS D'ADMINISTRATION

*Au grade de commis d'administration principal de 1^{re} classe*Ajavon A. Frédéric, Agbodjan P. Edouard,
commis d'adm. ppaux de 2^o classe*Au grade de commis d'administration principal de 2^o classe*Gbedema David, commis d'amjnistration ppal de 3^o classe*Au grade de commis d'administration ordinaire de 2^o classe*Afoh A. Martin, Dahlin N. Pierre,
commis d'adm. adjts hors classe

Au grade de commis d'administration adjoint hors classe

Atayi Joseph, Kodjovi Félix,
 Behanzin Léontine, Atsou Jean Agbovor,
 Ekué Ezéchiel, d'Almeida A. Paul,
 Hounhouenou Z. André, Apety Blaise,
 Khoumar Darius,

cis. d'adm. adjts de 1^{re} classe

Au grade de commis d'administration adjoint de 1^{re} classe

Barboza William, Edorh Pierre,
 Tétévi Charles, Johnson Lucas,
 da Silveira Emmanuel, Sambiani Konkadja,
 Idrissou Mama, Koueviakoe James,
 Adjallé Michel, Dotsey N. Daniel,
 Ahyée Gaston, Teko Marcellin,
 cis. d'adm. adjts de 2^e classe

Au grade de commis d'administration adjoint de 2^e classe

Djurackor Eléonore, Barkola Karbou,
 Codjie Laurent, Keme Gabriel,
 Lawson Georges, Atayi A. Jean,
 cis. d'adm. adjts de 3^e classe

Au grade de commis d'administration adjoint de 3^e classe

Bruce Godfroid, Abbey Barthélémy,
 Anthony Emilie, Johnson Sébastien,
 Edorh Simon, Magloe L. Joseph,
 Sognonvi Afandomou,
 cis. d'adm. adjts de 4^e classe

Au grade de commis d'administration adjoint de 4^e classe

Olympio Louise, Babake François,
 cis. d'adm. adjts de 5^e classe

Au grade de commis d'administration adjoint de 5^e classe

Eklou-Nathey Françoise, commis d'administration
 adjoint de 6^e classe

POLICE**ASSISTANTS DE POLICE***Au grade d'assistant ordinaire de 2^e classe*

Aguigah Hubert, assistant adjoint hors classe

Au grade d'assistant adjoint de 1^{re} classe

Assogbavi Honorat, assistant adjoint de 2^e classe

AGENTS DE POLICE*Au grade d'adjudant-chef de police*

Adjevo Michel, adjudant de police (conserve 1 an
 R.S.M.)

Au grade d'adjudant de police

Egbatao Esso Emile, brigadier-chef 2^e échelon

Au grade de brigadier-chef 1^{er} échelon de police

Edoh Sossou Henri, Atible A. Basile,
 Sogba Louis Kokou, Salou M. Bénédictus,
 Mekoun Loko Adrien, Afanou K. Mathias,
 Nondoh Etienne, (conserve 3 ans R.S.M.)
 Geraldo S. Ignace, Simglioua Kpatcha,
 brig. 2^e échelon

Au grade de brigadier 1^{er} échelon de police

Batovi Bakagni, (conserve 1 an RSM)
 Adansou Anani, (conserve 2 ans RSM)
 Assou Sébastien, (conserve 2 ans RSM)
 Kaffissina Benoît, (conserve 3 ans RSM)
 agents de police, 2^e échelon

AIDES-MÉTÉOROLOGISTES

Au grade d'aide-météo adjoint de 3^e classe
 Yanda Félix, Johnson Cyprien,
 Boukary Eugène, Pindra Laniwarou,
 aide-mét. adjts. de 4^e classe

Au grade d'aide-météo adjoint de 5^e classe
 Olympio Régine, Zekpa Antoine,
 aides-mét. adjts de 6^e classe

MONITEURS DE L'ENSEIGNEMENT

Au grade de moniteur ordinaire 1^{er} échelon
 Folikoué Claude, Amadou René,
 Badohoun André, Togbé Mathias,
 Awute Evélyne, Aziabo A. Rémy,
 Lawson Dorcas née Sanvée, Komi Paul,
 Tsogbe Christine, Laclé Marcos,
 Yampapou Yacouba, Adaho Thérèse,
 Kemey Thomas, d'Almeida Pierre,
 Afandomi Frédéric,
 monit. adjts 4^e échelon

INFIRMIERS

Au grade d'infirmier principal de C.E.
 Wood Anna, Gbikpi Samuel,
 Lawson Josias, Adoté Vincent,
 d'Almeida Benoît,
 inf. ppaux 3^e échelon

Au grade d'infirmier ordinaire 1^{er} échelon

Lare Baco Boukari, Agomessou Véronique,
 Tairou Séni, Lokou Abiou Michel,
 Kengbo Jonathan, Kouvahe Marc,
 Kouzouame A. Appolin, Koudougneto Tchatcha,
 Dagadzie A. Félix, Akara Todom,
 Kassegne Clément, Kenou Adjina Hyppolite
 Ayivor Bruno, Akue Emmanuel,
 Yerima Asma, Ako Kokou Blaise,
 Lawson L. Martin, Kouvahe Joseph,
 Atouga M. Jacques, Dom Samuel,
 Gnéza Charles, Sodji Sanvi Christophe,
 d'Oliveira A. Casimir, Ayissah Clément,
 Schneider Bernice,
 inf. adjts. 4^e échelon

AGENTS D'HYGIÈNE

Au grade d'agent d'hygiène ordinaire 1^{er} échelon
 Kpelevi Kodjo Valentin Akouté Georges,
 agents d'hyg. adjts, 4^e échelon

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**COMMIS**

Au grade de commis adjoint de 2^e classe
 Apedo Nicolas, Missihoun Alfred,
 cis. adjts de 3^e classe

Au grade de commis adjoint de 3^e classe

Edorh André Clément, Kuakuvi Frieda,
 Akplogan N. Norbert, Atayi Joseph,
 Messan Bertin, Yevessin David,
 Ayassou David,
 cis. adjts de 4^e classe

Au grade de commis adjoint de 4^e classe

Wilson Jean, Sossavi Dossou,
 cis. adjts de 5^e classe

COMMIS RADIO

Au grade de commis adjoint hors classe
 Galokpo Bernard, cis. adjt. de 1^{re} classe

MÉCANICIENS RADIO

Au grade de mécanicien principal de 2^e classe
 Colley Jean, mécanicien principal de 3^e classe
Au grade de mécanicien adjoint de 3^e classe
 Comlan John, mécanien adjoint 4^e classe (conserve 2 ans RSM)

MONTEURS ÉLECTRICIENS

Au grade de monteur adjoint de 4^e classe
 Aziaba F. Joseph, Tchedre P. Albert,
 monteurs adjts. de 5^e classe

FACTEURS

Au grade de facteur principal 1^{er} échelon
 Johnson Antoine, Hoffer André,
 fact. ord. 3^e échelon

SURVEILLANTS DES LIGNES

Au grade de surveillant ordinaire 1^{er} échelon
 Ametepé Jean-Baptiste, surveillant adjoint 4^e éch.

MONITEURS D'AGRICULTURE

Au grade de moniteur principal de C.E.
 Gblao Eso, Batascome Akossou,
 monit. ppaux, 3^e échelon

INFIRMIERS VÉTÉRINAIRES

Au grade d'infirmier vétérinaire ordinaire 1^{er} échelon
 Nadio Assakouta, Akpo Soulé,
 inf. vét. adjts. 4^e échelon

GARDES FORESTIERS

Au grade de brigadier-chef 1^{er} échelon
 Bossou Fado Mathias, brigadier 3^e échelon (conserve 2 ans RSM)

DOUANES**AGENTS DE BUREAU ET AGENTS DES BRIGADES**

Au grade de commis adjoint de 1^{re} classe
 Ajavon Albert, commis adjoint de 2^e classe

Au grade de commis adjoint de 4^e classe

Gbaguidi Martin, commis adjoint de 5^e classe

Au grade de sous-brigadier de 2^e classe
 Edoh Pierre, préposé de 1^{re} classe

Au grade de préposé de 1^{re} classe

Yehouessi Eugène, Lawson Espoir,
 Tchedre P. Basile, préposés de 2^e classe

GARDES FRONTIÈRES*Au grade d'adjudant-chef*

Tekoe A. Alfred, Lokossou Afanou,
 Boko Legbagan, Adjikou August,
 Adjin André, Kouadou Gourma,
 adjudants.

Au grade d'adjudant

Pinheiro François, Dovonou Elie,
 Hiangbe Cornélius, Alassani Méléto,
 Mama Adam, Gnamba Daniel,
 Mensah Emmanuel, Biraïmah Joseph,
 Yabo Norbert, Hounandjai François,
 Bruce François, Avogan Samuel,
 Videgla Lokossou, sergents, 2^e échelon

Au grade de sergent 1^{er} échelon

Alapini Pierre, (conserve 1 an RSM)
 Gozan Clément, Dossou Ferdinand,
 Awate David, (conserve 1 an 6 m RSM)
 Djato Lama, caporaux, 2^e échelon

Au grade de caporal 1^{er} échelon

Abidji Tcha Martin, Adake Tami,
 Adjimi Anagonou, (RSM épousé)
 Iko Michel, Gbikpi Etè Pierre,
 Toulassi Simon, gardes front. 2^e échelon

TRAVAUX PUBLICS**CALQUEURS**

Au grade de calqueur de 1^{re} classe
 Ako Damien, calqueur de 2^e classe

CHEFS D'ÉQUIPE

Au grade de chef d'équipe de 3^e classe
 Adawoussou Joseph, Lawson Hélou Tobias,
 chefs d'équipe de 4^e classe

Au grade de chef d'équipe de 4^e classe
 Aliassim Amidou, chef d'équipe de 5^e classe

OUVRIERS

Au grade d'ouvrier hors classe
 Kouassi Kodjo, Attisso Agbelenkor,
 Koura Napo,
 ouv. de 1^{re} classe

Au grade d'ouvrier de 1^{re} classe
 Efia Joseph, ouvrier de 2^e classe

Au grade d'ouvrier de 2^e classe
 Apedo Amemasso, Houenouvi Aristide,
 ouv. de 3^e classe

Au grade d'ouvrier de 3^e classe
 Eklou V. Norbert, Afanou Akakpovi,
 Collet Comlanvi, Agbodo Pierre,
 Gbegnon Linus, Dravie Emmanuel,
 Agbegnigan Jean, Komté Tomté Kokoti,
 Kpanke Tchakpo, Amouzou Soukomba,
 Wilson A. Charles, Folly M. Stanislas,
 Lawson H. Godfried, Ayeboua Dominique,
 Ocloo Louis, Ouro Gnao Adjemini,
 ouv. de 4^e classe

Au grade d'ouvrier de 4^e classe
 Folly Bébé Benoît, Atikpo Stanislas,
 Ayayi Emmanuel, Dossorh Simon,
 Verdier M. Samuel, Kekpedou Bléoussi,
 Bagnan Gbadayi Jean, Lawani L. Gabriel,
 Ganfon Tossou, Edorh Emmanuel,
 Yoholou André
 ouv. de 5^e classe

Au grade d'ouvrier de 5^e classe
 Agba Napo, Ayivi Lucas,
 Aholoukpe Alexandre, Zotou G. Stephan,
 ouv. de 6^e classe

CHEMINS DE FER ET WHARF**ÉCRIVAINS**

Au grade de chef écrivain de 2^e classe
 Agossavi Thomas, écrivain principal hors classe

Au grade d'écrivain principal hors classe
 Adjignon Paulin, Locoh Sylvestre,
 d'Almeida Jules,
 écriv. ppaux de 1^{re} classe

Au grade d'écrivain principal de 1^{re} classe
 Azanledji Pierre, Dossou Pierre Sossou,
 Ahiakpor Frédéric,
 écriv. ppaux de 2^e classe

Au grade d'écrivain principal de 2^e classe
 Febon Mathias, écrivain de 1^{re} classe

Au grade d'écrivain de 1^{re} classe
 Foli Frédéric, Akpalo Emmanuel,
 Gabianou Gabriel,
 écriv. de 2^e classe

Au grade d'écrivain de 2^e classe
 Hillah Rose, écrivain de 3^e classe

CHEFS DE STATION

Au grade de chef de station de 2^e classe
 Adalbert Benoît, sous-chef de station hors classe

FACTEURS
Au grade de facteur principal hors classe
 Missébukpo Maurice, Azamédé Emmanuel,
 fact. ppaux de 1^{re} classe

Au grade de facteur principal de 1^{re} classe
 Bruce Claver, Mensah Richard,
 Agossou Félix,
 fact. ppaux de 2^e classe

Au grade de facteur principal de 2^e classe
 Yovo Emmanuel, Hundjago A. Ignace,
 fact. de 1^{re} classe

Au grade de facteur de 1^{re} classe
 Yékplé Charles, Sanvee Victor,
 fact. de 2^e classe

Au grade de facteur de 2^e classe
 Denké Jouvencio, facteur de 3^e classe

CHEFS DE TRAIN
Au grade de chef de train de 1^{re} classe
 Sitti Albert, chef de train de 2^e classe

Au grade de chef de train de 2^e classe
 Kouassivi Jean-Marie, Perlas Félix,
 Amoussou Albert,
 chefs de train de 3^e classe

OUVRIERS

Au grade de maître-ouvrier de 1^{re} classe
 Folivi Téko, Aziadapou Gabriel,
 Lokossa Akakpo Comlan Mensah,
 Codjo Georges, Mitronougnan Messanvi,
 Agbodjan Blaise, Akoussan Joseph,
 Yélouh Codjo Alphonse, Mathé Louis,
 maître-ouv. de 2^e classe

Au grade de maître-ouvrier de 2^e classe
 Agbété Christian, Moevi André,
 Midjrato Agboka, Evesa Yaffet Kodjo,
 Sanvi Amouzou, Kodjo Eklou,
 ouv. ppaux. hors classe

Au grade d'ouvrier principal hors classe

Etouh Hubert, Toglo Jacob,
 Sédro Paul, Tchaklidji A. Alphonse,
 Tete Clément, Mensah Augustin,
 Comlan Dotsé Zanklassou, Mosé Amaté,
 ouv. ppaux de 1^{re} classe

Au grade d'ouvrier principal de 1^{re} classe

Akakpo Félix, Atikpoé Joseph,
 Akakpossa Victor, Sodji Paulin,
 Zavon Samuel, Amouzou M. Antoine,
 Gauttard Joseph, Amékou Sodjati,
 Adjissékou André, Johnson A. André,
 ouv. ppaux de 2^e classe

Au grade d'ouvrier principal de 2^e classe

Adjévi Marc, ouvrier de 1^{re} classe

Au grade d'ouvrier de 1^{re} classe

Tomégah Augustin, Akakpo Johannès,
 Adjivon Félix, Kloutsé M. Klonégan,
 Kini Comlanvi André, Akué Adotévi Ambroise,
 Mensah Arnold, Dewokor Emmanuel,
 Gnimavo Paul, Assogba Rigobert,
 Kagni Michel, Akomachry Emmanuel,
 Kpékpaa Pierre, ouv. de 2^e classe

Au grade d'ouvrier de 2^e classe

Atadoutin Sébastien, Ayité Stanislas,
 Klovvi Folly Hubert, Klidjo Dansou,
 Afanou Louis, Logo Francis,
 Gnadjro Jean, Sédou Kokou Martin,
 Amouzou Emmanuel, ouv. de 3^e classe

Au grade d'ouvrier de 3^e classe

da Silveira Michel, ouvrier de 4^e classe

MÉCANICIENS ET CHAUFFEURS

Au grade de chef mécanicien de 1^{re} classe
 d'Almeida Jean, Sossou Boniface,
 chefs méc. de 2^e classe
Au grade de mécanicien principal hors classe
 Anatoh Nicolas, Houessou Djongbo Tognon,
 méc. ppaux de 1^{re} classe

Au grade de mécanicien principal de 2^e classe

Coco Dominique Laurent, Wolf Romain,
 méc. de 1^{re} classe

Au grade de mécanicien de 1^{re} classe

Lawson Jacques, Bruce Kouassi,
 Comlanvi Norbert, Dovi Binasso,
 méc. de 2^e classe

Au grade de mécanicien de 2^e classe

Danon Bokonon Vincent, Akpaka Benoît,
 Anani Louis,
 méc. de 3^e classe

Au grade de mécanicien de 3^e classe

Gbégnon Pico, mécanicien de 4^e classe

Au grade de chauffeur de 2^e classe

Noudoda Simon, chauffeur de 3^e classe

CHEFS DE BRIGADE ET CHEFS D'ÉQUIPE*'Au grade de chef de brigade de 2^e classe*

Lakenah Yékpayé, Adignité Guézéré,
 Wogbloé Thomas,
 chefs d'équipe ppaux. hors classe

'Au grade de chef d'équipe principal hors classe

Fagla Jean, Kpellé Robert,
 Kodjo Bénédictus,
 chefs d'équipe ppaux de 1^{re} classe

Au grade de chef d'équipe principal de 1^{re} classe

Haden Boniface, Djaodo Laurent,
 chefs d'équipe ppaux de 2^e classe

Au grade de chef d'équipe principal de 2^e classe

Kasségné Théodore, Akouété Faustin,
 Sandji Némi,
 chefs d'équipe de 1^{re} classe

Au grade de chef d'équipe de 1^{re} classe

Gbénou André, Dovey Robert,
 Mamlan Gnabouwodo, Aboki Hubert,
 chefs d'équipe de 2^e classe

POINTEURS DU WHARF*Au grade de pointeur principal hors classe*

Wilson Elias, pointeur principal de 1^{re} classe

Au titre du 2^{me} semestre 1960

(pour compter de 1^{er} juillet 1960)

COMMIS D'ADMINISTRATION*'Au grade de commis d'administration principal de 1^{re} classe*

Amoussou Pierre, commis d'adm. ppl. de 2^e classe

Au grade de commis d'administration adjoint hors classe

Viotay Charles, Homawoo Laurent,

Cis. d'adm. adjts de 1^{re} classe

Au grade de commis d'administration adjoint de 1^{re} classe

Kpétémey Alexandre, commis d'adm. adjt de 2^e cl.

Au grade de commis d'administration adjoint de 2^e classe

Inoussa Nadjim, Akouété L. James,
 Awlimé Jean,

Cis. d'adm. adjts de 3^e classe

Au grade de commis d'administration adjoint de 3^e classe

Anthony Joseph, commis d'adm. adjt de 4^e classe

POLICE**ASSISTANTS DE POLICE**

Au grade d'assistant de police adjoint hors classe
Tchacorom M. Honoré, assistant de police adjoint de 1^{re} classe

Au grade d'assistant de police adjoint de 4^e classe
Awoudji Alexis, assistant de police adjoint de 5^e cl.

AGENTS DE POLICE

Au grade de brigadier 1^{er} échelon de police
Ténou Louis, Dédjeh Paul,
Kao Gabriel,
agents de police 2^e échelon

AIDES MÉTÉOROLOGISTES

Au grade d'aide-météo adjoint hors classe
Bruce Messan Henri, aide-météo adjoint de 1^{re} cl.
Au grade d'aide-météo adjoint de 1^{re} classe
Kowu Polycarpe, Tomégah R. Jacob,
aides-mét. adjts de 2^e classe
Au grade d'aide-météo adjoint de 2^e classe
d'Almeida Innocent, aide-météo adjoint de 3^e classe
Au grade d'aide-météo adjoint de 3^e classe
Barben Berthe, aide-météo adjoint de 4^e classe

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**COMMIS**

Au grade de commis adjoint de 2^e classe
Locoh Lucien, commis adjoint de 3^e classe
Au grade de commis adjoint de 3^e classe
Ajavon Sébastien, Ekoué Emmanuel,
Cis. adjts de 4^e classe
Au grade de commis adjoint de 4^e classe
Pereira Bichy, commis adjoint de 5^e classe

COMMIS RADIO

Au grade de commis ordinaire de 2^e classe
Bossou Augustin, Geraldo Nouréni,
Cis. adjts. hors classe
Au grade de commis adjoint de 3^e classe
Ocloo Bénédictus, commis adjoint de 4^e classe

FACTEURS

Au grade de facteur principal 1^{er} échelon
Dathévi Richard, Guididjago B. Jérôme,
fact. ord. 3^e échelon

INFIRMIERS VÉTÉRINAIRES

Au grade d'infirmier vétér. principal 1^{er} échelon
Kengbo Daniel, infirmier vétér. ord. 3^e échelon

DOUANES**AGENTS DE BUREAU ET AGENTS DES BRIGADES**

Au grade de commis ordinaire de 1^{re} classe
Abalo Firmin, commis ordinaire de 2^e classe

Au grade de brigadier-chef de 3^e classe
Vovor Vincent, brigadier de 1^{re} classe

Au grade de brigadier de 2^e classe

Aziglossou Emile, sous-brigadier hors classe

TRAVAUX PUBLICS**AIDES-GÉOMÈTRES**

Au grade d'aide-géomètre de 4^e classe
Apélévo Dovi Pierre, aide-géomètre de 5^e classe

CALQUEURS

Au grade de calqueur de 4^e classe
Léasson Marc Jean, calqueur de 5^e classe

CHEFS D'ÉQUIPE

Au grade de chef d'équipe de 3^e classe
Tonou Aziablé, chef d'équipe de 4^e classe

OUVRIERS

Au grade d'ouvrier hors classe
Edorh Dossou Marcos, ouvrier de 1^{re} classe

Au grade d'ouvrier de 1^{re} classe

Lawson Emmanuel, Lawson Godfroy,
ouv. de 2^e classe

Au grade d'ouvrier de 2^e classe

Koussah Edoh Pierre,	Akakpo Bertin,
Ayivi Michel,	Mensah Thadéus,
Banawai Michel,	Tossou T. Godfroid,
Lithor K. Théodore,	Ayamenou K. Johannès,
Bamézon Moïse,	Kounougna Antoine,
Amoussou Jean,	Carbou Dominique,
Gbagué Kodjo,	Koufo Agnami,
ouv. de 3 ^e classe	

Au grade d'ouvrier de 3^e classe

Kpadénou Blaise, Freeman Paul,
ouv. de 4^e classe

Au grade d'ouvrier de 4^e classe

Abbey Alfred, ouvrier de 5^e classe

CHEMINS DE FER ET WHARF**ÉCRIVAINS**

Au grade de chef écrivain de 2^e classe
Ecoueh Benoît, écrivain principal hors classe

Au grade d'écrivain principal de 1^{re} classe

Pio Liady Grégoire, Sitti Mercy,
écriv. ppaux de 2^e classe

FACTEURS

Au grade de facteur principal hors classe

Watson Hermann, Lawson Robert,
Schuppis Iris, Mensah Gérard,
fact. ppaux de 1^{re} classe

Au grade de facteur principal de 1^{re} classe

Akakpo Emmanuel, Awitor Christophe,
Woamédé Clément,

fact. ppaux de 2^e classe

CHEFS DE TRAIN

Au grade de chef de train de 1^{re} classe

Lasmothey Christian, chef de train de 2^e classe

OUVRIERS

Au grade de maître ouvrier de 1^{re} classe

Messan Agbénigan, Doumassi Joseph,
Amouzouvi Glokpo,

maîtres ouv. de 2^e classe

Au grade de maître-ouvrier de 2^e classe

Alowanou Martin, ouvrier principal hors classe

Au grade d'ouvrier principal hors classe

Sitti Simon Amavi, Hundélé Alfred,
Klouvi Folly Justin, Botnas Samuel,
Yovo Gabriel, Gbedey Hubert,
ouv. ppaux de 1^{re}

Au grade d'ouvrier principal de 1^{re} classe

Codjo Alphonse Mathias, Amézi Akponou,
ouv. ppaux de 2^e classe

Au grade d'ouvrier de 1^{re} classe

Amétépé Faustin, ouvrier de 2^e classe

CHAUFFEURS ET MÉCANICIENS

Au grade de chef mécanicien principal de 2^e classe

Tossavi Djossouvi, chef méc. ppl. de 3^e classe

Au grade de chef mécanicien de 2^e classe

Kluvi Ben, mécanicien principal hors classe

Au grade de mécanicien de 1^{re} classe

Azougou Linus, mécanicien de 2^e classe

Intégrations

N° 185-MFP. du :

16 septembre 1960. — Est annulée la décision n° 493-MFP du 25 juillet 1960 portant affectation.

M. Ahlin Agossou Noël, commis principal 2^e échelon du cadre local des postes et télécommunications de la République du Sénégal, indice local 415, rayé des contrôles de l'office des postes et télécommunications du Mali, est intégré dans le cadre local des transmissions du Togo en qualité de commis ordinaire de 1^{re} classe, indice local 435, pour compter du 11 juin 1960 au point de vue exclusif de l'ancienneté.

M. Ahlin Agossou Noël, commis ordinaire de 1^{re} classe du cadre local des transmissions du Togo, est mis à la disposition du Ministre des travaux publics, des mines, des transports et des postes et télécommunications.

Ses émoluments seront imputés au chapitre 14 article 7 du budget général.

Le présent arrêté aura effet pour compter du 27 juillet 1960 au point de vue de la solde.

N° 189-MFP. du :

17 septembre 1960. — M. Amegakpo Michel, instituteur ordinaire de 6^e classe du cadre supérieur de l'enseignement du premier degré de l'ex-A.O.F. (indice local 487), démissionnaire dudit cadre, est intégré dans le cadre supérieur des services administratifs, financiers et comptables du Togo, en qualité de secrétaire d'administration de 2^e classe, 2^e échelon, (indice local 503).

Le présent arrêté aura effet pour compter du 16 mai 1959 au point de vue de l'ancienneté et du 1^{er} septembre 1960 au point de vue de la solde.

N° 190-MFP. du :

19 septembre 1960. — M. Amouzou Koffi Robert, contrôleur de 2^e classe 2^e échelon du cadre supérieur de l'ex-AOF, (indice local 480), rayé des contrôles de l'office des postes et télécommunications du Mali par arrêté n° 2087-OPTML/AG2/D du 17 juin 1960 est intégré, pour compter du 29 novembre 1960, dans le corps supérieur des contrôleurs des postes et télécommunications du Togo en qualité de contrôleur de 2^e classe, 2^e échelon (indice local 480).

M. Amouzou Koffi Robert, contrôleur de 2^e classe 2^e échelon des postes et télécommunications du Togo est mis à la disposition du Ministre des travaux publics, des mines, des transports et des postes et télécommunications.

Ses émoluments seront supportés par le budget autonome de la caisse d'épargne du Togo.

RECTIFICATIF

à l'arrêté n° 129-MFP/MEN du 15 juin 1960 portant intégration d'instituteurs et institutrices dans le cadre supérieur de l'enseignement du 1^{er} degré du Togo.

Au lieu de :

Les instituteurs-adjoints et les institutrices-adjointes dont les noms suivent, définitivement admis au certificat d'aptitude pédagogique pour la session 1959, sont intégrés pour compter du 1^{er} juin 1960 dans le cadre supérieur de l'enseignement du 1^{er} degré du Togo en qualité d'instituteurs et d'institutrices de 6^e classe :

Lire :

Les instituteurs-adjoints et les institutrices-adjointes dont les noms suivent, définitivement admis au

certificat d'aptitude pédagogique pour la session 1959, sont intégrés dans le cadre supérieur de l'enseignement du 1^{er} degré du Togo en qualité d'instituteurs et institutrices de 6^e classe, pour compter du 1^{er} janvier 1960 au point de vue de l'ancienneté et du 1^{er} juin 1960 au point de vue de la solde.

Le reste sans changement.

Passages à l'échelon supérieur

N° 634-D/MFP. du :

16 septembre 1960. — Sont constatés, parmi le personnel du cadre supérieur des services administratifs, financiers et comptables du Togo, les passages automatiques à l'échelon supérieur suivants :

1^o) CORPS DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

Au 3^e échelon du grade de secrétaire d'administration de 1^{re} classe

Pour compter du 1^{er} novembre 1959

M. Goeh Adotévi Clément, secrétaire d'administration de 1^{re} classe 2^e échelon

Pour compter du 1^{er} juillet 1960

M. Hukportie Kokou Louis, secrétaire d'administration de 1^{re} classe 2^e échelon

Pour compter du 1^{er} septembre 1960

M.M. Pedanou Andréas, Eklou Nathey Michel, Romao Joseph Emmanuel, secrét. d'adm. de 1^{re} classe, 2^e échelon

Au 2^e échelon du grade de secrétaire d'administration de 1^{re} classe

Pour compter du 1^{er} septembre 1960

M. d'Almeida Alfred, secrétaire d'administration de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Au 3^e échelon du grade de secrétaire d'administration de 2^e classe

Pour compter du 1^{er} novembre 1960

M. Agba Tchao Marcel, secrétaire d'administration de 2^e classe 3^e échelon

Au 2^e échelon du grade de secrétaire d'administration de 2^e classe

Pour compter du 1^{er} octobre 1959

M. Kao Kézé Augustin, secrétaire d'administration de 2^e classe 1^{er} échelon

Pour compter du 1^{er} juillet 1960

M. Sogodzo Kekey Ernest, secrétaire d'administration de 2^e classe 1^{er} échelon

2^o) CORPS DES COMMIS

Au 2^e échelon du grade de commis de 2^e classe

Pour compter du 1^{er} septembre 1959

M. Malm Emmanuel, commis de 2^e classe 1^{er} éch.

Pour compter du 7 mai 1960

M. Birregah Tibigouna Basile, commis de 2^e classe 1^{er} échelon.

La présente décision aura effet pour compter des dates ci-dessus indiquées au point de vue de l'ancienneté, et du 1^{er} juillet 1960 au point de vue de la solde sauf en ce qui concerne MM. Pedanou, Romao, Eklou Nathey, d'Almeida et Agba.

N° 635-D/MFP. du :

16 septembre 1960. — Sont constatés, parmi le personnel des corps supérieurs des postes et télécommunications de l'ex-AOE en service au Togo, les passages automatiques à l'échelon supérieur de solde, comme suit :

I CORPS DES CONTRÔLEURS

Au 2^e échelon du grade de contrôleur de 1^{re} classe

Pour compter du 1^{er} janvier 1960

M. Ahianor Emmanuel, contrôleur de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Au 2^e échelon du grade de contrôleur de 2^e classe

Pour compter du 1^{er} novembre 1960

M. Amedonouh Sossah Antoine, contrôleur de 2^e classe 1^{er} échelon

II — CORPS DES AGENTS D'EXPLOITATION

Au 3^e échelon du grade d'agent d'exploitation de 1^{re} classe

Pour compter du 1^{er} janvier 1960

d'Almeida Stephan, agent d'exploitation de 1^{re} classe 2^e échelon

Au 4^e échelon du grade d'agent d'exploitation de 2^e classe

Pour compter du 1^{er} janvier 1960

M. Dosseh John Mécipice, agent d'exploitation 2^e classe 3^e échelon

Au 2^e échelon du grade d'agent d'exploitation de 2^e classe

Pour compter du 1^{er} novembre 1960

M. Donyoh Norbert, agent d'exploitation de 2^e classe 1^{er} échelon

La présente décision aura effet pour compter des dates ci-dessus indiquées au point de vue de l'ancienneté, et au point de vue de la solde pour compter du 1^{er} juillet 1960 sauf en ce qui concerne MM. Amedonouh et Donyoh.

N° 642-D/MFP/MTP/CET. du :

20 septembre 1960. — Est constaté pour compter des dates ci-après, le passage automatique à l'échelon supérieur de solde des agents du cadre supérieur (maîtrise et exécution) des chemins de fer et du wharf du Togo dont les noms suivent :

NOM ET PRENOMS	GRADES	DATE DE NOMINATION DANS L'ÉCHELON	DATE	DATE	BONIFICATION AU TITRE DE	ÉCHELON
			DE PASSAGE A L'ÉCHELON SUP. SANS BONIFICA-TION	DE PASSAGE A L'ÉCHELON SUP. AVEC BONIFICA-TION		
<i>Corps de Maîtrise</i>						
Afagbom Emmanuel	Chef ouv. 2 ^e cl. éch. 5 éch. 6	1-5-58	—	1-3-60	—	2
Lhuissier André	Contrem. ppal. éch. 8 éch. 7	1-10-58	—	1-2-60	4	4
Duran Jacques	—	18-7-58	—	18-5-60	2	8
Venault Laurent Louis	Chef dist. ppal. éch. 8 éch. 5	1-9-58	—	1-3-60	2	6
<i>Corps d'exécution</i>						
Gbaguidi Pascal	Chef station éch. 2 éch. 7	1-5-58	1-5-60	—	—	8

N° 650-D/MFP. du :

23 septembre 1960. — Sont constatés, comme suit, parmi le personnel du cadre supérieur des postes et télécommunications du Togo, les passages automatique à l'échelon supérieur de solde :

CONTRÔLEURS

*Au 2^e échelon du grade de contrôleur de 2^e classe
Pour compter du 1^{er} janvier 1960*

M. Gbedey Emmanuel, contrôleur de 2^e classe 1^{er} échelon

AGENTS D'EXPLOITATION

*Au 2^e échelon du grade d'agent d'exploitation de 1^{re} classe
Pour compter du 1^{er} juillet 1960*

MM. Bahun Adjeté James, Lawson Body Clément, agents d'expl. de 1^{re} classe, 1^{er} échelon

*Au 4^e échelon du grade d'agent d'exploitation de 2^e classe
Pour compter du 1^{er} janvier 1960*

M. Ekue Akpa Ezéchiel, agent d'exploitation de 2^e classe 3^e échelon

Pour compter du 1^{er} janvier 1960

*Au 3^e échelon du grade d'agent d'exploitation de 2^e classe
Pour compter du 1^{er} juillet 1960*

Mme Atayi Imelda née d'Almeida, MM. Daboni Ambroise, Ocloo Elias, Locoh Thomas, agents d'exploit. de 2^e classe, 2^e échelon

La présente décision aura effet pour compter du 1^{er} janvier 1960 au point de vue de l'ancienneté et pour compter du 1^{er} juillet 1960 au point de vue de la solde.

RECTIFICATIF

à la décision n° 598-MFP du 30 août 1960 constatant passage automatique à l'échelon supérieur de solde de MM. Johnson et do Régis.

Au lieu de :

La présente décision aura effet pour compter des dates indiquées ci-dessus au point de vue exclusif de l'ancienneté et du 1^{er} juillet 1960 au point de vue de la solde.

Lire :

La présente décision aura effet pour compter des dates indiquées ci-dessus tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde.

Engagements

N° 636-D/MFP. du :

16 septembre 1960. — M. Acouetey Ecoué Théodore est engagé en attendant son intégration dans le cadre supérieur de la magistrature togolaise, en qualité de magistrat, au salaire mensuel de soixante mille (60.000) francs et mis à la disposition du Ministre de la justice.

Son salaire sera imputé au chapitre 12 article 4 du budget général du Togo.

M. Acouetey est classé au groupe II local au point de vue des déplacements.

La présente décision aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

N° 637-D/MFP. du :

16 septembre 1960. — Melle Chakpla Marie Louise, titulaire du diplôme de sage-femme africaine, est engagée, en attendant son intégration dans le cadre des sage-femmes de l'assistance médicale du Togo,

en qualité de sage-femme au salaire mensuel de vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze (25.575) franc et mise à la disposition du Ministre de la santé publique.

Son traitement sera imputable au chapitre 20 article 7 du budget général.

La présente décision aura effet pour compter du 1^{er} octobre 1960.

N° 639-D/MFP. du :

19 septembre 1960. — L'engagement de M. Adjion Pierre, mécanographe, qui a terminé ses trois mois d'essai, est confirmé pour compter du 1^{er} septembre 1960.

N° 645-D/MFP. du :

23 septembre 1960. — M. Modevi Nicolas est engagé, pour compter du 15 septembre 1960, en qualité d'opérateur mécanographe permanent 5^e catégorie échelle A et mis à la disposition du Ministre des finances et des affaires économiques, (service des douanes).

Son salaire sera imputé au chapitre 10 article 9 du budget général.

Affectations

N° 629-D/MFP. du :

15 septembre 1960. — MM. Nyamaku Eklou Norbert, aide-météorologue ordinaire de 1^{er} échelon (indice local 315) et Balikpo Laurent, aide-météorologue adjoint de 4^e échelon (indice local 295) du corps local des aides-météorologues de la Côte d'Ivoire, nouvellement détachés au Togo, sont mis à la disposition du Ministre des travaux publics, mines, transports et des postes et télécommunications, pour compter du 1^{er} août 1960.

Leurs émoluments seront supportés par le budget de l'Etat français.

N° 630-D/MFP. du :

15 septembre 1960. — MM. Adjalo Koffi Emmanuel et Foly Kounaké, aides-météorologues-adjoints de 2^e échelon du corps local des aides-météorologues de la Côte d'Ivoire, nouvellement détachés au Togo, sont mis à la disposition du Ministre des travaux publics, mines, transports et des postes et télécommunications, pour compter du 1^{er} septembre 1960.

Leurs émoluments seront supportés par le budget de l'Etat français.

N° 641-D/MFP. du :

20 septembre 1960. — M. Adjeoda Athanase, infirmier adjoint de 4^e échelon du cadre local de l'assistance médicale du Togo, est mis à la disposition du Ministre de l'intérieur, de l'information et de la presse, pour compter du 1^{er} août 1960.

Ses émoluments seront imputés au chapitre 8 article 5 du budget général.

N° 644-D/MFP. du :

22 septembre 1960. — Mme Dovi Rosalie, institutrice adjointe de 2^e classe du cadre supérieur de l'enseignement primaire de l'ex-AOF, nouvellement détachée au Togo, est mise à la disposition du Ministre de l'éducation nationale, pour compter du 1^{er} octobre 1960.

Ses émoluments seront imputés au chapitre 24 article 6 du budget général.

Situation administrative

N° 182/MF Pdu :

12 septembre 1960. — La situation administrative de M. Tomégah Mathias, agent technique du cadre supérieur de la santé publique du Togo, est rétablie de la façon suivante, au point de vue exclusif de l'ancienneté, en vertu des dispositions du décret n° 58-70 du 3 septembre 1958 :

Dans le cadre local des infirmiers de l'A.M.

Infirmier adjoint, 4^e échelon, pour compter du 1^{er} octobre 1955

Dans le cadre supérieur des agents techniques

Agent technique stagiaire, pour compter du 1^{er} février 1956

Agent technique de 2^e classe, 1^{er} échelon, pour compter du 1^{er} février 1957

Agent technique de 2^e classe, 2^o échelon, pour compter du 1^{er} février 1958

Agent technique de 2^e classe, 3^o échelon, pour compter du 1^{er} février 1960.

Le présent arrêté aura effet pour compter du 1^{er} juillet 1960 au point de vue de la solde.

Cessation de fonctions

N° 632/D/MFP du :

15 septembre 1960. — La décision n° 408/MFP du 19 mai 1960 portant licenciement est et demeure rapportée.

Est constatée, pour compter du 11 mai 1959, la cessation de fonctions de M. Brun Edmond, agent permanent des CFT.

Pendant toute la durée de sa cessation de fonctions, M. Brun n'aura droit à aucun traitement.

Reprise de fonctions

N° 633/D/MFP du :

15 septembre 1960. — Est constatée la reprise de fonctions de M. Brun Edmond, agent permanent du réseau des chemins de fer du Togo.

La présente décision aura effet pour compter de la date de sa signature.

Suspensions de fonctions

N° 183/MFP du :

12 septembre 1960. — M. Kouévi Ekoué Léon Dieudonné, pointeur de 2^e classe du cadre local des chemins de fer et du wharf du Togo, sous le coup de poursuite judiciaire et placé sous mandat de dépôt le 3 septembre 1960, est suspendu de ses fonctions pour compter de la même date.

Pendant toute la durée de sa suspension, M. Kouévi n'aura droit à aucun traitement, à l'exception, toutefois, des prestations familiales.

N° 188/MFP du :

17 septembre 1960. — M. Kouégan Ambroise, aide-conducteur de 1^e classe, 1^{er} échelon du cadre supérieur de l'agriculture du Togo, en service à Sokodé, en instance de comparution devant le conseil de discipline, est suspendu de ses fonctions pour compier de la date de signature du présent arrêté.

Pendant toute la durée de sa suspension de fonctions, M. Kouégan Ambroise n'aura droit qu'à la moitié de son traitement brut, dégagé de tous accessoires, à l'exception, toutefois, des prestations familiales.

Cassation

N° 186/MFP du :

16 septembre 1960. — L'arrêté n° 107/MFP du 11 mai 1960, portant suspension de fonctions est et demeure rapporté.

M. Akakpo Sossou Michel, caporal 1^{er} échelon du cadre local des gardes-frontières du Togo est cassé de son grade et nommé garde-frontière 2^o échelon, pour faute grave en service.

MM. Etey Daté Martin et Hessou Antoine, gardes-frontières 2^o échelon du cadre local des douanes du Togo sont abaissés au 1^{er} échelon de leur grade pour faute grave en service.

Le présent arrêté aura effet pour compter de la date de sa signature.

Démissions

N° 628/D/MFP du :

15 septembre 1960. — Est acceptée, pour compter du 1^{er} septembre 1960, la démission de son emploi offerte par M. Adika Messanh Hermann, agent permanent de 1^{re} catégorie échelle D, en service à la Radiodiffusion du Togo.

L'intéressé aura droit à l'indemnité compensatrice de congé payé au prorata du temps de service effectué depuis son engagement.

N° 640/D/MFP du :

20 septembre 1960. — Est acceptée, pour compter du 10 septembre 1960, la démission de son emploi offerte par M. Paul Louis, poseur permanent des chemins de fer et du wharf du Togo, en service à Pagala (circonscription d'Atakpamé).

L'intéressé aura droit à l'indemnité de congé payé au prorata du temps de service effectué depuis son dernier congé.

Commission consultative du travail

N° 184/MTAS-FP du :

14 septembre 1960. — Sont nommés membres titulaires et suppléants de la commission consultative du travail pour l'année civile 1960.

REPRESENTATION DES EMPLOYEURS

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS	PROPOSÉS OU DÉSIGNÉS PAR
MM. Borde Houver Houdard Lavigne J. K. Plantou Corre	MM. Cellier Gallon Bruchet Piquelin H. Ayivee Couteaux	SCIMPEX S.I.E.I.T. Syndicat Entreprises Bâtiments et T. P. Syndicat Artisans Ministre du Travail

REPRESENTATION DES SALARIÉS

MM. Gadegbeku Louis Koffi Adolphe Amouzou Robert David Albert do Rego Blaise Vacher	MM. Wilson Godwin Typam Basile Edorh Raphaël D. Dokou Emmanuel Djelou Herson	U.S.T. C.A.T.C. Ministre du Travail
--	---	---

Caisse de compensation des prestations familiales

N° 193/MTAS/FP du :

21 septembre 1960. — Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales pour deux années, à compter de la signature du présent arrêté :

EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS:

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
MM. Houdard Lavigne Gallon Houver Borde Vizah Akakpo Directeur du C.F.T. Chef du Service du Personnel	MM. Barriera Piquebin Azémard Lorric Ward Agbekponou Jérôme

EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

MM. Dekpoh Etienne David Albert Gadegbeku Louis Sossah D. Emmanuel Johnson Oscar Amouzou Robert Wallace Richard do Rego Blaise	BMM. Awoumé André Barben Alphonse Lawson Marcus Loko Gabriel Apegnowou Mathieu Wilson Godwin Agbobby Emmanuel D. Dokou
---	---

EN QUALITÉ DE PERSONNALITÉ INDEPENDANTE COMPÉTENTE EN MATIÈRE SOCIALE

Mme Trénou

Sont en outre membres du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales :

— trois membres de la chambre des députés désignés pour deux ans par la commission des finances et des affaires intérieures et sociales réunies;

- le chef du service de la santé publique;
- le chef du service des finances;
- le chef du service des affaires économiques.

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'INFORMATION ET DE LA PRESSE****Affectations**

Par arrêté et décisions :

N° 132/D/INT/INFO du :

12 septembre 1960. — Les fonctionnaires de police dont les noms suivent reçoivent les affectations suivantes :

AU COMMISSARIAT DE BADOU

Ayivi Anani, brigadier de police 2^e échelon en service au commissariat du CFT. à Lomé.

AU COMMISSARIAT DE LOMÉ

Afantodji Michel, assistant de police en service au commissariat de police de Sokodé.

Mamadou Boukari, agent de police 2^e échelon en service à Anécho.

Dogbévi François, brigadier-chef de police 1^{er} échelon, en service à Badou.

AU COMMISSARIAT DE SOKODÉ

Takpara Alfred, agent de police stagiaire en service au commissariat de Lomé.

AU COMMISSARIAT DU RÉSEAU DES CFT — LOMÉ

Dadjo Raphaël, agent de police 1^{er} échelon, en service au commissariat de Lomé.

A LA DIRECTION SURETÉ NATIONALE

(Section Identité judiciaire)

Ananou Maximin, assistant de police ordinaire de 2^e classe nouvellement affecté à Lomé.

La présente décision prendra effet pour compter de la date de sa signature.

RECTIFICATIF

à l'article trois de la décision n° 86/INT/INFO du 12 juillet 1960 portant affectation.

Au lieu de :

Les émoluments de M. Nadjombé sont imputables au chapitre 8 article 11 et M. Worou chapitre 8 article 1 du budget général, exercice 1960.

Like :

Les émoluments de MM. Nadjombé et Worou sont imputables au chapitre 8 article 11 du budget général, exercice 1960.

Le reste sans changement.

Secrétaires de chefs de cantons**N° 133-D/INT/INFO. du :**

14 septembre 1960. — M. Awari Koffi est nommé secrétaire du chef de canton de Tchanaga (circonscription de Mango) avec une indemnité de fonction annuelle de 36.000 francs, à compter du 1^{er} juillet 1960.

La dépense est imputable au budget général, chapitre 8, article 6.

N° 135-D/INT/INFO. du :

16 septembre 1960. — Les secrétaires de chefs de cantons, déjà nommés, reçoivent les affectations suivantes :

M. Goundo Djaré, précédemment secrétaire du chef de canton de Warkambou, est affecté en cette même qualité à Nakitindi-ouest.

M. Boudandja Mibiba, précédemment secrétaire du chef de canton de Nakitindi-ouest, est affecté en cette même qualité à Namoudjoga.

Sont engagées comme secrétaires de chefs de cantons, les personnes ci-après :

M. Nawaré Yendouko, secrétaire du chef de canton de Nanergou, en remplacement de M. Sambiani André, démissionnaire;

M. Nantchidiba Abdoulaye, secrétaire du chef de canton de Waruambou, en remplacement de M. Goundo Djaré qui a reçu une autre affectation.

M. Lamboni Laré, secrétaire du chef de canton de Loko, en remplacement de M. Kombaté Bom-bouama, démissionnaire.

Les intéressés percevront l'indemnité annuelle de fonction suivante :

MM. Goundo Djaré	48.000 francs
Boudandja Mibiba	48.000 francs
Nawaré Yendouko	54.000 francs
Nantchidiba Abdoulaye	48.000 francs
Lamboni Laré	48.000 francs

Cette dépense est imputable au budget général, chapitre 8, article 6, exercice 1960.

La présente décision prend effet pour compter du 1^{er} septembre 1960.

Démission**N° 134-D/INT/INFO. du :**

16 septembre 1960. — Est acceptée la démission de M. Sambiani André, secrétaire du chef de canton de Nanergou, circonscription de Dapango.

La présente décision prend effet pour compter du 1^{er} septembre 1960.

Interdiction de séjour**N° 73-INT/INFO. du :**

15 septembre 1960. — Le séjour dans toute l'étendue de la République togolaise est interdit :

a) pour une durée de cinq ans à compter du 13 mars 1960, date d'expiration de sa peine de prison au nommé Djinadou Boussari Elégbédé, détenu à la prison civile de Mango (circonscription dudit), né en 1936 à Pobè (Porto-Novo—Dahomey), fils de Djinadou Elégbédé et de Sofoniatou, demeurant au quartier Zongo Lomé, condamné pour vol à trois ans de prison et *cinq ans d'interdiction de séjour* par jugement du 24 juillet 1957 du tribunal correctionnel de Lomé, (FD. 33.444-42.232).

b) pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} décembre 1960 date d'expiration de sa peine de prison au nommé Hounounou Kokou André, détenu à la prison civile de Lomé (circonscription dudit), né vers 1930 à Savalou (République Dahoméenne), fils de feu Hounounou Djégbé et de Afia, cultivateur demeurant à Gléi (circonscription d'Atakpamé), condamné pour tentative de vol à la tire à un an de prison et *dix ans d'interdiction de séjour* par jugement du 3 février 1960 du tribunal correctionnel de Lomé, (FD. 11.111-22.222).

Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées conformément aux dispositions de l'article 45 du code pénal.

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
DES MINES, DES TRANSPORTS ET DES POSTES
ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ARRETE N° 9-MTP/TP/SA. du 21 septembre 1960
abrogeant l'arrêté n° 18-MTP/TP du 26 juin 1959,
et fixant à nouveau la composition des plaques
d'immatriculation des véhicules appartenant au
personnel diplomatique, ou au personnel consulaire au Togo.

Le Ministre des travaux publics, des mines, des transports et des postes et télécommunications;

Vu la loi n° 60-10 du 23 avril 1960 modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise;

Vu la loi togolaise n° 56-2 du 18 septembre 1956, modifiée par la loi n° 57-13 du 28 mars 1957, déterminant les pouvoirs du Gouvernement de la République togolaise, et ceux réservés à la Chambre des Députés;

Vu l'arrêté n° 429 du 25 juillet 1938, fixant les modalités d'application dans la République togolaise du décret du 16 juin 1935 rendant applicable au Territoire le décret du 21 juin 1934 portant réglementation pour l'usage des voies ouvertes à la circulation publique;

Vu l'arrêté n° 19/MTP/TP. du 8 octobre 1956 portant modification de la composition des plaques d'identité des véhicules immatriculés au Togo;

Vu l'arrêté n° 18/MTP/TP. du 26 juin 1959 portant composition des plaques d'immatriculation des véhicules appartenant au personnel diplomatique ou au personnel consulaire au Togo;

Vu la lettre n° 681/SA. en date du 16 août 1960 de l'Ingénieur chargé du contrôle du Service Automobile;

Après avis du Chef du Service des Travaux Publics du Togo;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est et demeure abrogé l'arrêté n° 18-MTP/TP du 26 juin 1959 portant composition des plaques d'immatriculation des véhicules appartenant au personnel diplomatique, ou au personnel consulaire au Togo.

Art. 2. — Les véhicules appartenant au personnel accrédité des corps diplomatique et consulaire siégeant au Togo seront immatriculés dans deux séries particulières distinctes.

Art. 3. — Le numéro d'immatriculation d'un véhicule appartenant au personnel diplomatique sera composé de deux groupes de lettres RT et CD séparés par un tiret — et en dessous le numéro d'ordre.

Art. 4. — Le numéro d'immatriculation d'un véhicule appartenant au personnel consulaire sera composé de deux groupes de lettres RT et CC séparés par un tiret — et en dessous le numéro d'ordre.

Art. 5. — Les dimensions à donner aux plaques, aux lettres et aux chiffres sont celles prévues à l'article 1er de l'arrêté n° 19-MTP/TP du 8 octobre 1956.

Art. 6. — Le numéro d'immatriculation sera inscrit sur chaque plaque d'immatriculation en caractères noirs sur fond vert clair.

Art. 7. — Les plaques d'immatriculation des véhicules destinés à l'usage exclusif des Ambassadeurs, Ministres Plénipotentiaires ou Chargés d'affaires, seront complétées à l'avant droit et à l'arrière gauche par deux écussons elliptiques comportant les lettres CD.

La couleur des lettres et celle de l'écusson sont blanches sur fond noir.

L'écusson sera de forme elliptique. Le grand axe horizontal mesure 176^{m/m}, le petit axe faisant 115^{m/m} seulement.

Art. 8. — Le chef du service des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à dater de la signature et sera publié partout où besoin sera.

Lomé, le 21 septembre 1960

P. AMEGEE

ARRETE N° 10-MTP/TP du 21 septembre 1960 fixant la valeur des index entrant dans la formule de réajustement des tarifs de vente de l'énergie électrique pour le second semestre 1960.

Le Ministre des travaux publics, des mines, des transports et des postes et télécommunications;

Vu la loi n° 60-10 du 23 avril 1960 modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise;

Vu le contrat de concession de la distribution d'énergie électrique à Lomé et Anécho approuvé le 11 juin 1931 et son Avenant n° 5;

Vu l'arrêté n° 2/MTP/TP. du 15 janvier 1960 fixant la valeur des index entrant dans la formule de réajustement des tarifs de vente de l'énergie électrique pour le 1^{er} trimestre 1960;

Vu l'accord intervenu entre la Société Unelco et le Gouvernement de la République togolaise suivant leurs lettres respectives du 27 juillet 1960 (Unelco) et le n° 2062/PM/MFAE-AE. du 30 août 1960;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Les tarifs suivants de vente de l'énergie électrique fixés pour le 1^{er} semestre 1960 par arrêté n° 2-MTP/TP. sont appliqués jusqu'au 31 août 1960.

Eclairage, usages domestiques et ventilateurs 40 francs,00 le Kwh.

Pour autres usages y compris les réfrigérateurs et moulins à maïs alimentés en basse tension —

30 francs,00 le Kwh.

Force motrice haute tension 24 francs,00 le Kwh.

Usine à glace 20 francs,00 le Kwh.

Art. 2. — Les tarifs de vente de l'énergie électrique sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 1960.

Eclairage domestique

— de 0 à 100 heures	36 francs,00 le Kwh.
— au delà de 100 heures	28 francs,80 le Kwh.
— Petits usagers	30 francs,60 le Kwh.

Eclairage public

- de 0 à 15.000 Kwh. 32 francs,40 le Kwh.
- 15.000 à 30.000 Kwh. 28 francs,80 le Kwh.
- au-delà de 30.000 Kwh. 25 francs,20 le Kwh.

Force motrice basse tension

- de 10 à 100 heures 25 francs,20 le Kwh.
- 100 à 300 heures 21 francs,60 le Kwh.
- au-delà de 300 heures 18 francs,00 le Kwh.

Haut tension

Prime mensuelle : 35 heures par Kwh. installé —

— Taxe proportionnelle 16 francs,20 le Kwh.

— Supplément éclairage haute tension 18 francs,00 le Kwh.

— Glacière 17 francs,10 le Kwh.

— Climatiseurs 21 francs,60 le Kwh.

Grue du wharf

Prime mensuelle 50 heures par Kwh. installé —

— Taxe proportionnelle 12 francs,60 le Kwh.

Taxes mensuelles complotées

- Compteurs de 0 à 1 Kwh. 108 francs
- 1 à 5 Kwh. 126 francs
- au-delà de 5 Kwh. 180 francs
- Petits usagers. 36 francs

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 21 septembre 1960

P. AMEGEE.

Affectation

Par décisions :

N° 186-D/MTP/TP! du :

12 septembre 1960. — M. Dagba Germain, en service à la subdivision T.P. centre, rayé du cadre des ouvriers des travaux publics et engagé en qualité d'agent permanent de 4^e catégorie échelle A par décision n° 604-MFP. du 31 août 1960 et mis à la disposition du Ministre des travaux publics, des mines, des transports et des postes et télécommunications, est affecté à la direction du service des travaux publics pour servir à la comptabilité T.P.

Le salaire de l'intéressé sera imputé au chapitre 14 — article 6 du budget général.

La présente décision aura effet à compter du 15 septembre 1960.

Avancement

N° 187-D/MFP! du :

15 septembre 1960. — Mlle Lawson Elisabeth, employé permanent de 5^e catégorie échelle A, en service au cabinet du Ministre des travaux publics, des mines, des transports et des postes et télécom-

munications, est avancée à la 5^e catégorie échelle B à compter du 1^{er} janvier 1960 au point de vue ancienneté et du 1^{er} juillet 1960 au point de vue de la solde.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DES EAUX ET FORêTS**Nomination**

Par décisions :

N° 139-D/MA/AG. du :

23 septembre 1960. — M. Moreau Louis, ingénieur de 2^e classe, 4^e échelon, du cadre général de l'agriculture, breveté de l'institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole, est nommé conseiller technique à la coopération auprès du Ministère de l'agriculture et chargé du bureau d'études et de coordination de la coopération agricole au Togo.

M. Moreau est également chargé du contrôle technique et financier des sociétés coopératives et sociétés publiques d'action rurale, ainsi que de leur union et fédération.

Le bureau d'études et de coordination de la coopération agricole est rattaché administrativement à la direction de l'agriculture.

Le solde et les accessoires de solde de l'intéressé seront supportés par le budget général — chapitre 16 — article 4.

Affectations

N° 131-D/MA/AG. du :

14 septembre 1960. — M. Ayih Michel, aide-conducteur de 2^e classe 1^{er} échelon des travaux agricoles de l'ex-A.O.F., précédemment chef du secteur agricole de Tabligbo, est mis à la disposition du chef de la circonscription agricole d'Atakpamé, pour servir dans la circonscription administrative de l'Akposso.

Le solde et les accessoires de solde de M. Ayih Michel sont à la charge du budget général — chapitre 16 — article 4.

N° 135-D/MA/EF! du :

17 septembre 1960. — M. Agbo Antoine, surveillant permanent de 4^e catégorie échelle C, des eaux et forêts, en service à Anié, inspection forestière du centre, est affecté à Nuatja, même inspection, en remplacement du brigadier Ghohoun Ambroise, appelé à d'autres fonctions.

M. Amouzou Aibatin, chef d'équipe, des eaux et forêts, en service à Djémègni, inspection forestière du

centre — Nuatja, est affecté à Anié, même inspection, en remplacement du surveillant permanent Agbo Antoine.

La présente décision prendra effet pour compter de la date de sa signature.

N° 134-D/MA/EF du :

17 septembre 1960. — M. Gbouhou Ambroise, brigadier de 1^{er} échelon des eaux et forêts en service à Nuatja, inspection forestière du centre, est affecté à Badou, même inspection, en remplacement du garde forestier Anonéné Alfred appelé à d'autres fonctions.

M. Anonéné Alfred, garde forestier de 1^{er} échelon, en service à Badou, inspection forestière du centre, est affecté à Dapango, inspection forestière du Nord, en remplacement de M. Bassah Rolland appelé à d'autres fonctions.

M. Bassah Rolland Louis, garde forestier de 1^{er} échelon en service à Dapango, inspection forestière du Nord, est affecté à Lomé, inspection forestière technique.

M. Talon Lucien, adjudant-chef des eaux et forêts, précédemment en service à Sokodé, inspection forestière de Sokodé, est affecté à Guérin-Kouka, dans la même inspection et circonscription administrative de Bassari.

La présente décision prendra effet pour compter de la date de sa signature.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ARRETE No 7-MEN du 22 septembre 1960 portant ouverture d'écoles privées.

Le Ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 60-10 du 23 avril 1960 modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise;

Vu l'arrêté n° 32/E. du 18 janvier 1935 organisant l'Enseignement officiel au Togo;

Vu les demandes d'ouverture formulées par les requérants; Etant donné la nécessité d'Enseignement privé;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'ouverture à Lomé, des écoles privées primaires, secondaires et techniques ci-après dénommées :

Ecole privée Laïque p. c. du 30-12/54

Ecole privée Lom-Nava p. c. du 4-9/59

Ecole technique de Commerce p. c. du 30-7/60

Ecole moderne Randolph p. c. du 25-8/60

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 22 septembre 1960

M.SANKAREDJ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Engagement

Par décision :

N° 94/D/MSP du :

22 septembre 1960. — Est et demeure rapportée la décision n° 70-D/MSP du 25 juillet 1954 portant engagement de M. Laré Daniel Banama.

TEXTES PUBLIÉS POUR INFORMATION

Enquête de commodo et incommodo

Par arrêté du Ministre des travaux publics, des transports, des mines et des postes et télécommunications :

N° 8/MTP/TP du :

21 septembre 1960. — Une enquête de commodo et incommodo est ouverte du 1^{er} au 16 octobre 1960 inclus au sujet de l'installation d'un dépôt d'explosif de 1^{re} catégorie à Lomé.

Les plans et renseignements nécessaires seront déposés dans les bureaux de M. le Maire de Lomé pendant 15 jours à partir du 29 septembre 1960 pour être communiqués de 8 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures les jours ouvrables aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

La publication de cette enquête dont le Maire de la ville de Lomé a la charge sera faite conformément aux dispositions en vigueur.

Un registre sera ouvert pendant le même temps et au même lieu pour recevoir les observations aux installations prévues.

M. le Maire de la ville de Lomé est désigné comme Commissaire enquêteur.

Après clôture de l'enquête, le Maire de la ville de Lomé dressera procès-verbal des opérations qu'il adressera avec son avis motivé au Ministre des travaux publics, des mines, des transports et des postes et télécommunications.

Chefs de villages

Destitution

Par décisions du chef de la circonscription administrative d'Atakpamé :

N° 19/D/CAA du :

25 septembre 1960. — M. Tchinguélé, chef du village de Dakrokonsou, canton de Blitta, circonscription administrative d'Atakpamé, est destitué de ses fonctions.

La présente décision aura effet pour compter de la date de sa signature.

Désignation

N^o 20/D/CAA du :

3 septembre 1960. — Est reconnue la désignation faite, conformément à la coutume, de M. Tassou Bayidwema, en qualité de chef du village de Dakrokonsou, canton de Blitta (circonscription administrative d'Atakpamé), en remplacement de M. Tchinguélé, destitué.

La présente décision aura effet pour compter de sa date de signature.

DIVERS**Affectations**

Par arrêtés du Ministre de la santé publique et de la population de la République française en date du :

20 juillet 1960. — L'article unique de l'arrêté n° 83/DSS-2 du 2 septembre 1959 est modifié ainsi qu'il suit :

Mlle Coco Mélanie, sage-femme africaine de 2^e classe 1^{er} échelon, en position de disponibilité sans solde pour la poursuite de ses études en Métropole, est réintégrée dans son cadre d'origine à compter du 18 août 1959 et mise à la disposition de M. le Premier Ministre de la République du Togo.

M. Prince Léopold, médecin africain principal 1^{er} échelon, précédemment en service en République centrafricaine, est mis à la disposition de M. le Premier Ministre de la République du Togo à compter du 5 novembre 1960.

Par arrêté du Président du conseil des ministres de la République du Niger en date du :

16 août 1960. — M. Moumouni Mama, instituteur adjoint de 6^e classe du cadre commun supérieur de l'enseignement, précédemment en service au Niger et actuellement en congé administratif de trois (3) mois à Kabou (Bassari, République du Togo), est mis à la disposition du président de la République du Togo.

Le présent arrêté prendra effet pour compter du 1^{er} octobre 1960.

Par décisions du secrétaire d'Etat aux relations avec les états de la Communauté en date du :

12 septembre 1960. — M. Bonnot René, professeur agrégé 7th échelon indice net 535, est mis à la disposition de la République du Togo pour exercer les fonctions d'inspecteur d'Académie.

La présente décision prendra effet à compter de la date d'arrivée de l'intéressé sur le territoire de la République.

12 septembre 1960. — Mme Bonnot Anne, institutrice 1^{er} échelon, indice net 220, est mise à la disposition de la République du Togo pour exercer les fonctions d'institutrice.

La présente décision prendra effet à compter de la date d'arrivée de l'intéressée sur le territoire de la République.

Radiations

Par arrêtés du Président du conseil des ministres de la République du Niger en date du :

16 août 1960. — Sont rayés des contrôles des effectifs du Niger et mis à la disposition du gouvernement de la République togolaise pour compter des dates d'expiration des congés administratifs dont ils sont bénéficiaires, les infirmiers de santé du corps de la République du Niger dont les noms suivent :

MM. Agbédénou Raphaël, infirmier de santé adjoint de 2^o échelon pour compter du 3 mars 1960.

Adabra Martin, infirmier de santé adjoint de 1^{re} échelon pour compter du 12 juin 1960.

Ces fonctionnaires qui seront intégrés dans le cadre local de l'assistance médicale de la République togolaise, feront valider par la caisse de retraites du Togo, les services accomplis dans leur cadre d'origine, sous réserve du rachat des parts contributives à la caisse de retraites de la République du Niger.

18 août 1960. — Est rayé des contrôles des effectifs du Niger et mis à la disposition du gouvernement de la République togolaise pour compter du 8 juillet 1960, date d'expiration de son congé administratif, M. Amétowoyona Dossèvi Alphonse, infirmier de santé adjoint de 2^o échelon du corps de la République du Niger, en congé à Lomé.

Ce fonctionnaire qui sera intégré dans le cadre local de l'assistance médicale de la République togolaise, fera valider par la caisse de retraites du Togo, les services accomplis dans son cadre d'origine, sous réserve du rachat des parts contributives à la caisse de retraites de la République du Niger.

Retraite

Par arrêté du Ministre de la fonction publique et de la santé publique de la République française en date du :

23 août 1960. — Mme d'Almeida Anna, née Schultz, sage-femme africaine principale 1^{er} échelon, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 1960.

AVIS COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**SOCOPAO**

SOCIÉTÉ ANONYME au CAPITAL DE 4.560.000 Nouveaux Francs

Siège Social : 2, RUE LORD - BYRON
PARIS

Suivant délibération du 29 fév. 1960, l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée SOCOPAO a décidé de transférer le siège social de la dite société du 47 avenue Albert Sarraut à Dakar au n° 2 de la rue Lord Byron à Paris. Deux originaux de ce procès-verbal ont été déposés au greffe du Tribunal de Lomé et enregistrés le 8 septembre 1960, n° 87 livre IV.

Pour extrait et mention :

*Le Directeur,
J. NÈGRE.*

"UNICOMER"

Société Anonyme au Capital de Frs CFA 150.000.000.—

*Siège Social : LOMÉ (Togo)
R. C. Lomé 115*

Avis aux Actionnaires.

Messieurs les Actionnaires de la société sont convoqués le mercredi 23 novembre 1960 au siège social à Lomé (Togo) :

en assemblée générale ordinaire à 16 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1^o — Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1959-1960;

2^o — Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes;

3^o — Approbation des comptes;

4^o — Renouvellement de mandat d'un administrateur, nomination d'un administrateur et *quitus* à deux administrateurs sortants.

Seront seuls admis à assister ou à se faire représenter à ladite assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits sur les registres de la société 5 jours avant celui fixé pour la réunion, les propriétaires d'actions qui auront déposé leurs titres dans les caisses de la société au siège social à Lomé, ou dans les établissements suivants :

Banque auxiliaire pour le commerce et l'industrie, 1^{er} Bld. Haussmann, Paris. B.N.G.I., 16 Bld. des Italiens ou dans ses succursales et agences.

En ce qui concerne les titres déposés en Sicovam, le dépôt sera constaté par les listes d'immobilisation fournies par les établissements dépositaires.

Le texte imprimé des résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social pendant les 15 jours précédent la réunion.

Le Conseil d'Administration.

RECEPISES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Titre de l'Association : « Croix Rouge Togolaise ».

But : a) agir en cas de guerre, et s'y préparer dès le temps de paix, comme auxiliaire des services de santé publique et militaire dans tous les domaines prévus par les conventions de Genève et en faveur de toutes les victimes de la guerre tant civiles que militaires;

b) fournir, en cas de catastrophes ou de calamités publiques, les secours d'urgence nécessaires aux sinistrés, par une action rapide et efficace;

c) contribuer à la lutte contre les épidémies, à la prévention des maladies et à l'amélioration de la santé par l'octroi de soins médicaux et la diffusion des connaissances d'hygiène;

d) favoriser le mouvement de la Croix-Rouge de la jeunesse parmi les enfants dans le cadre des règles nationales et internationales de ce mouvement;

e) recruter, instruire et disposer des infirmiers, assistances sociales, secouristes et tout autre personnel, bénévole ou non, nécessaire à l'accomplissement des tâches;

f) propager l'idéal et les principes humanitaires de la Croix-Rouge en vue de développer les sentiments de solidarité et de compréhension mutuelle entre tous les hommes et toutes les nations.

Siège social : Lomé.

Pièces annexées à la déclaration : Statuts.

Titre de l'Association : « Club Automobile et Touristique du Togo » (CATTO)

But : Développement du tourisme sous toutes ses formes, à la fois par les facilités qu'elle donne à ses adhérents et par la conservation de tout ce qui constitue l'intérêt pittoresque ou artistique des voyages.

Siège social : Lomé.

Pièces annexées à la déclaration : Statuts.

Etude de Maître Raymond VIALE, Avocat-Défenseur à Lomé

**Vente
sur
Saisie Immobilière**

Il sera procédé le vendredi trente (30) décembre mil neuf cent soixante, à huit heures du matin, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Lomé (Togo), séant en ladite ville, Palais de justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'un

IMMEUBLE URBAIN, BATI

sais à Lomé (Togo), immatriculé au Livre foncier du territoire du Togo, sous le numéro 3075, volume XVI, folio 152, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, portant une maison à étage avec dépendances à usage d'habitation et de commerce, d'une contenance totale de trois ares, vingt-quatre centiares (3 as 24 cas), limité au nord par le terrain à M. Laté Lawson, au sud par la rue du commerce, à l'est par la rue des écoles et à l'ouest par le Titre foncier 495 appartenant à la UAC.

Cet immeuble a été saisi à la requête de la société United Africa Company Limited, société anonyme ayant son siège social à Londres (Angleterre), poursuites et diligences de son agent général fondé de pouvoirs pour le Togo, M. Pierre Gallon, demeurant et domicilié à Lomé, ayant pour avocat-défenseur à Lomé Maître Raymond Viale, en l'étude de qui domicile est élu,

sur M. Joseph Daniel Gaba, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé.

En vertu :

1) de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement contradictoire n° 29, rendu le 14 juin 1960, par le Tribunal du travail de Lomé, entre la société United Africa Company Ltd et le sieur Joseph Daniel Gaba, ledit jugement signifié le 2 septembre 1960;

2) d'un pouvoir spécial sous seing privé en date du 10 août 1960, enregistré à Lomé (Togo) f° 23, n° 1926, v° 3, le 11 août 1960;

3) d'un certificat d'inscription d'hypothèque prise au profit de la société United Africa Company Ltd, sur le Titre foncier n° 3075 du territoire du Togo, en date du 19 novembre 1956, objet du bordereau analytique n° 2 dudit Titre foncier;

4) d'un commandement valant saisie réelle en date du 29 septembre 1960, visé le même jour par M. le Maire de la commune de Lomé et le 7 octobre 1960, par M. le Conservateur de la propriété foncière à Lomé, pour transcription, enregistré à Lomé (Togo) f° 56, n° 1966, le 3 octobre 1960.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de cent mille francs (100.000 frs), fixée par la créancière poursuivante.

Ne seront admises aux enchères que les personnes munies de l'autorisation prévue par la loi.

Fait et rédigé par l'Avocat-défenseur, susmentionné,
R. VIALE.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Raymond VIALE, Avocat-Défenseur à Lomé, 64, Avenue des Alliés, et au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé, où le cahier des charges a été déposé.

Etude de Maître Raymond VIALE, Avocat-Défenseur à LOME

**Vente
sur
Saisie Immobilière**

Il sera procédé le vendredi trente (30) décembre mil neuf cent soixante, à huit heures du matin, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Lomé (Togo), séant en ladite ville, Palais de justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'un

IMMEUBLE URBAIN, BATI

sais à Lomé (Togo), rue de Brazza, immatriculé au Livre foncier du territoire du Togo, sous le numéro 616, volume IV, folio 13, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de trois ares quatre-vingt-treize centiares (3 as 93 cas), portant une maison à usage d'habitation, limité au nord par la rue de Brazza, au sud par un terrain à M. Frédéric Agbévanu, à l'est par un terrain à Philibert Anthony et à l'ouest par un terrain à M. Kotovi Anthony.

Cet immeuble a été saisi à la requête de la société United Africa Company Limited, société anonyme ayant son siège social à Londres (Angleterre), poursuites et diligences de son agent général fondé de pouvoirs pour le Togo, M. Pierre Gallon, demeurant et domicilié à Lomé, ayant pour avocat-défenseur à Lomé, Maître Raymond Viale, en l'étude de qui domicile est élu,

sur M. John Datsu Waklatsi, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé.

En vertu :

1) de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement contradictoire n° 22, rendu le 8 mars 1960 par le Tribunal du travail de Lomé, entre la société United Africa Company Ltd et le sieur John Datsu Waklatsi, ledit jugement signifié le 30 mars 1960;

2) d'un pouvoir spécial sous seing privé en date du 10 août 1960, enregistré à Lomé (Togo) f° 23, n° 1925, v° 3, le 11 août 1960;

3) d'un certificat d'inscription d'hypothèque prise au profit de la société United Africa Company Ltd, sur le Titre foncier n° 616 du Territoire du Togo, en date du 12 juin 1954, objet du bordereau analytique n° 2 dudit Titre foncier;

4) d'un commandement valant saisie réelle en date du 29 septembre 1960, visé le même jour par M. le Maire de la commune de Lomé et le 7 octobre par M. le Conservateur de la propriété foncière à Lomé, pour transcription, enregistré à Lomé (Togo) fo 56, n° 1967, le 3 octobre 1960.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de cinquante mille francs (50.000 frs), fixée par la créancière poursuivante.

Ne seront admises aux enchères que les personnes munies de l'autorisation prévue par la loi.

Fait et rédigé par l'Avocat-défenseur, soussigné,
R. VIALE.

Pour tous renseignements, s'adresser à maître Raymond Viale, avocat-défenseur à Lomé, 64, Avenue des Alliés et au greffe du tribunal de première instance de Lomé, où le cahier des charges a été déposé.

Etude de Maître Raymond VIALE, Avocat-Défenseur à Lomé

Vente Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé le vendredi vingt-sept (27) janvier mil neuf cent soixante et un, à huit heures du matin, en l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Lomé (Togo), séant en ladite ville, palais de justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'un,

IMMEUBLE URBAIN, BATI

sis à Lomé (Togo), 14, Rue de France, immatriculé au Livre foncier du territoire du Togo, sous le numéro 126, volume I, folio 126, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de deux ares quatre-vingt-six centiaires (2 as 86cas), sur lequel se trouve édifiée une maison à étage avec dépendances à usage d'habitation et de commerce;

Cet immeuble a été saisi à la requête de la Banque commerciale africaine (B.C.A.), société anonyme ayant son siège social à Paris, et une principale agence à Cotonou (Dahomey), poursuites et diligence de son directeur fondé de pouvoirs, M. Pierre Mandin, demeurant et domicilié à Cotonou, ayant pour avocat-défenseur à Lomé, maître Raymond Viale, en l'étude de qui domicile est élu,

Sur le sieur Albert Doh, négociant-propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, 14, Rue de France;

En vertu :

1^o/ — D'une affectation hypothécaire intervenue le 7 mai 1954, entre la banque commerciale africaine et M. Albert Doh, enregistrée à Cotonou, le 17 mai 1954, folio 63 volume 444;

2^o/ — D'un certificat d'inscription en date du 8 juin 1954, prise sur le titre foncier n° 126 du terri-

toire du Togo, volume I, folio 126, au profit de la banque commerciale africaine, objet du bordereau analytique n° 3 dudit titre foncier;

3^o/ — D'un relevé du compte de M. Albert Doh chez la banque commerciale africaine, en date du 4 mai 1960;

4^o/ — D'un pouvoir sous seing privé en date à Cotonou du 26 juillet 1960, enregistré à Lomé (Togo), fo 28 n° 1809, volume 4, le 2 août 1960;

5^o/ — D'un commandement valant saisie réelle en date du 3 août 1960, visé le même jour par M. le maire de la commune de Lomé et le 5 octobre 1960, par M. le conservateur de la propriété foncière à Lomé, pour transcription, enregistré à Lomé (Togo), fo 28 n° 978, le 5 août 1960;

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de cent mille francs (100.000), fixée par la créancière poursuivante.

Ne seront admises aux enchères que les personnes munies de l'autorisation prévue par la loi.

Fait et rédigé par l'avocat-défenseur, soussigné,
R. VIALE

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Raymond VIALE, Avocat-Défenseur à Lomé, 64, Avenue des Alliés, et au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé, où le cahier des charges a été déposé.

Etude de Maître Raymond VIALE, Avocat-Défenseur à Lomé

Vente Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé le mercredi huit (8) février mil neuf cent soixante et un, à huit heures du matin, en l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Lomé, section d'Atakpamé, séant en ladite ville, palais de justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'un

IMMEUBLE URBAIN,

en partie bâti, sis à Atakpamé, immatriculé au Livre foncier du territoire du Togo, sous le numéro 351, folio 150, volume II, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, portant deux constructions en dur à usage d'habitation, d'une contenance totale de quatorze ares cinquante-neuf centiaires (14 as 59 cas.), limité au nord par un passage, au sud par un terrain à M. John Apenya, à l'est par la rue du cimetière et à l'ouest par un passage.

Cet immeuble a été saisi à la requête de la société United Africa Company Limited, société anonyme ayant son siège social à Londres (Angleterre), poursuites et diligences de son agent général fondé de pouvoirs pour le Togo, M. Pierre Gallon, demeu-

rant et domicilié à Lomé, ayant pour avocat-défenseur à Lomé, maître Raymond Viale, en l'étude de qui domicile est élu;

Sur M. Peter Nyadam, acheteur de produits, demeurant et domicilié à Atakpamé.

En vertu :

1^o/ — De la grosse duement en forme exécutoire d'un jugement contradictoire n° 50, rendu le 4 avril 1958 par le tribunal de première instance de Lomé, enregistré à Lomé (Togo) f° 14 n° 1818, le 10 mai 1958, entre la société United Africa Company Ltd. et le sieur Peter Nyadam, ledit jugement signifié le 13 juin 1958;

2^o/ — D'une ordonnance de taxe n° 61 rendue le 23 mai 1958 par M. le président du tribunal de première instance de Lomé, enregistrée à Lomé (Togo), f° 32 n° 3039, le 30 mai 1958;

3^o/ — D'un pouvoir spécial sous seing privé en date du 30 octobre 1959, enregistré à Lomé (Togo) f° 81 n° 1844, le 5 novembre 1959;

4^o/ — D'un certificat d'inscription d'hypothèque prise au profit de la Société United Africa Company Ltd sur le titre foncier n° 351 du territoire du Togo, en date du 17 juillet 1953, objet du bordereau analytique n° 2 dudit titre foncier;

5^o/ — D'un commandement valant saisie réelle en date du 25 juin 1960, visé le même jour par M. le maire de la commune d'Atakpamé, et le 23 septembre 1960 par M. le conservateur de la propriété foncière à Lomé, pour transcription, enregistré à Lomé (Togo) f° 12 n° 457, le 29 juin 1960;

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de cinquante mille francs (50.000), fixée par la créancière poursuivante.

Ne seront admises aux enchères que les personnes munies de l'autorisation prévue par la loi.

Fait et rédigé par l'avocat-défenseur, soussigné,

R. VIALE

Pour tous renseignements, s'adresser à maître Raymond Viale, avocat-défenseur à Lomé, 64, Avenue des Alliés et au greffe du tribunal de première instance de Lomé, où le cahier des charges a été déposé.

AVIS DE PERTE

Conformément à l'article 99 du décret du vingt quatre juillet mil neuf cent six, avis est donné au public de la perte du titre foncier n° R.T. 4324, appartenant à Pierre A. Sossah.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 460 du cercle de Lomé (Territoire du Togo), appartenant à la famille Dadzie.

(Pour deuxième insertion)

NECROLOGIE

Le Premier Ministre de la République togolaise a le regret de faire part du décès de M. Babaley Mathias Tchasso, infirmier adjoint 4^e échelon, survenu le 10 septembre 1960 à l'hôpital de Lomé.

